

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.

Prix d'abonnement (Payable d'avance) :
 3 mois, 8 fr.; 6 mois, 15 fr.; Un an, 30 fr.;
 Rhône. 40 fr.; 19 fr.; 36 fr.;
 Départem. 12 fr.; 22 fr.; 40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LEJOLIVET et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 25 brumaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 13 novembre 1848.)

La présidence.

Décidément, la France a compris tout le ridicule de la candidature de Louis Bonaparte; le chauvinisme n'est plus de notre temps; aussi, les rares partisans du *neveu de l'oncle*, tous les courtiers d'élections, race impérissable d'intriguants et de flatteurs vaniteux, s'aperçoivent enfin que le succès ne couronnera pas leurs efforts, et ils s'en prennent à la presse démocratique: « Ce sont les journaux républicains (notons bien le mot), s'écrient nos entêtés de bonapartistes, qui ont usé le prince; ce sont eux qui ont dessillé les yeux aux habitants des campagnes et qui ont fait manquer un plan de bataille si bien combiné. Sans ces maudits bavards, comme les appelait le petit tondu, l'affaire était faite! Ils ont fait voir clair aux aveugles, et le 10 décembre, qui devait être pour nous un jour de gloire, amènera une triste déconfiture; avant de monter sur le trône, notre pauvre Louis aura son Waterloo. »

Là-dessus, nos vieux grognards se promettent bien, si, contre tout espoir, leur homme arrivait au faite du pouvoir où l'on cherche à le hisser, de demander de suite un bon et solide décret contre la liberté de penser et surtout d'écrire.

Pauvres hommes d'une époque à jamais passée! ils n'aperçoivent pas que, pendant qu'ils pleurent et gémissent au souvenir d'un héros remonté pour toujours au ciel avec son génie, pendant qu'ils font station à la dernière halte de la gloire, l'esprit humain marche toujours et qu'ils se trouvent tellement devancés, tellement débordés, qu'ils auraient mauvaise grâce à se fâcher quand l'enfant leur rit au nez en les entendant débiter leurs contes d'un autre temps, qui ne peuvent plus trouver place aujourd'hui qu'à côté du *Petit-Poucet* ou de *Barbe-Bleue*.

Napoléon-le-Grand, l'homme du peuple parvenu, qui, tout en poussant le despotisme et l'arbitraire aux dernières limites du possible, voulait le bien du peuple et la gloire de la France, Napoléon est mort; laissons les vieilles moustaches, les compagnons de ses exploits héroïques, se prosterner devant son image, et adorer l'idole de leur jeunesse; mais rappelons-nous que rien de lui n'est resté ici-bas que le nom; son fils est mort, et du reste les idées napoléoniennes ont fait leur temps. Pour un nouvel ordre social, il faut des hommes nouveaux, et ce qui était de recette il y a quarante ans, n'est plus de saison aujourd'hui.

Mais à quoi bon prêcher à des convertis? Ne savons-nous pas que tout citoyen qui désire le maintien de la République, seule forme de gouvernement capable d'amener le développement du progrès et la réalisation du bien-être moral et matériel des masses jus qu'ici déshéritées, que tout homme qui veut raisonner

et discuter froidement les intérêts et les besoins du pays, ne donnera pas sa voix à une espèce d'écrélé, un charlatan qui flatte toutes les passions pour parvenir à ses fins, fait à tous des promesses contradictoires et irréalisables, et ne considère la présidence que comme la grande halte de l'étape qui doit le mener de l'exil à l'Empire.

Nous ne voterons pas pour Louis Bonaparte, bien. Mais voterons-nous pour Cavaignac? L'aristocratie bourgeoise pourra bien porter ses vœux sur un soldat auquel elle se croit redevable de la conservation de ses écus, que personne n'avait intention de lui ravir. Cavaignac aura certainement les voix de tous les amis de l'ordre, de ces républicains honnêtes qui ne veulent de la République que le nom, se cramponnent au vieil ordre social, à leurs emplois, à leurs gros traitements et au privilège, de tous ces monarchistes qui ne veulent voir dans notre révolution qu'un roi renversé et tout le reste debout.

Cavaignac est naturellement l'homme des moyens violents, disons-le, la personnification de l'arbitraire, du despotisme militaire, de l'état de siège, de la guerre des rues, des dragonnades, des pontons, des conseils de guerre, des lois brutales contre les clubs et la presse. Ceux qui veulent voir la France transformée en un vaste camp, et le régime aveugle du sabre remplacer le règne pacifique des lois, ceux qui pensent que l'intelligence doit se courber devant la force et que la portion la plus nombreuse de la nation doit être opprimée par une minorité qui a pour elle les écus et les soldats; tous ceux qui veulent, enfin, continuer le système odieux et inique de la traite des blancs, de l'exploitation de l'homme par l'homme; ceux-là voteront pour Cavaignac, s'ils n'ont pas un intérêt secret à voter pour Louis Bonaparte.

Eh bien! ce n'est pas la phalange de ces repus et de ces exploités qui doit effrayer les vrais Républicains. Comptons-nous, et nous verrons que nous sommes dix contre un; que peuvent-ils faire si nous sommes unis? Rien; nous pouvons, quand nous le voudrons, réduire tous nos ennemis à l'impuissance et leur faire ronger le frein que, dans l'intérêt de l'avenir, nous sommes en droit de leur imposer.

Pour mettre un terme à l'exploitation et renverser le privilège, pour obtenir le plus promptement possible la révision d'une constitution que nous ne croyons pas née viable; pour faire disparaître surtout de cette constitution, l'idée malheureuse d'un président, dernier vestige d'une royauté à jamais abhorrée, il nous faut un homme qui pense comme nous et qui soit disposé à appuyer de toute l'influence de sa position les justes réclamations de la démocratie.

L'homme que nous jugeons le plus apte à hâter ce résultat, nous le ferons connaître sous peu à nos amis.

Une Carte de visite.

On sait que des gardes nationaux, fidèles à l'ancien ordre de

choses, ont été visiter l'hôte de Claremont. C'est la *Princesse Maude* qui eut l'honneur de les transporter; il fallait un pareil navire à de pareils navigateurs, tout autre nom eut mal sonné aux oreilles des héros d'une telle mission.

A Douvres, le chemin de fer recueillit ces hommes de fer, par allusion à leurs sabres-briquets, et les transporta à Londres sans accident, plus tard à la guérite royale, d'où l'œil du prince veilla encore sur la France.... et la liquidation du domaine privé!

Ce qui s'est passé dans cette féale entrevue, nous pourrions peut-être le dire, mais par civisme nous le taisons, aimant mieux nous borner à répéter ce bon mot d'un Anglais adressé à un petit groupe de ces braves: « Vous êtes plus grands que Napoléon!... Avec toutes ses armées, il n'a jamais pu mettre le pied sur le sol de l'Angleterre; et vous, vous êtes venus en armes au cœur de Londres... avec ce seul mot: *Fraternité!* »

Il y aurait bien quelque chose à dire à propos de ce mot *Fraternité*, lorsqu'il existe tant de faux frères, mais ce serait aggraver les esprits en faisant comme eux, et nous préférons convenir que la fusion n'est pas encore faite, mais que nous y marchons.

C'est sans doute une leçon de fraternité qu'ont voulu donner nos frères de Londres à leurs frères de Paris en faisant jouer à l'orchestre du théâtre la *Marseillaise* et le *Chant du Départ!*

Quoi qu'il en soit, après sa royale visite, voilà notre brillante milice qui remonte en wagon, se rembarque sur le *Steam-Boat*, et après de nouvelles embrassades des Calaisiens hospitaliers, elle reprend la route de la capitale du royaume républicain. Mais, soit préoccupation dynastique, soit empressement de revoir le toit conjugal, nos bons touristes avaient oublié quelque chose en route. Quelque chose, une marque, un souvenir que l'un d'eux apportait d'Angleterre, c'était la carte de visite laissée par la mort en personne chez le citoyen Vatout! Il faut assurément que cette carte écorchée porte malheur, car après le départ des voyageurs d'outre-mer, deux cas de *choléra* viennent de se déclarer à Calais!

Il est vrai qu'à Paris on observait, quelques heures après, des cas de *choléra bleu*, qui avaient pris probablement cette teinte dans le parcours du chemin de fer. Le vent de la peste a-t-il donc des couleurs comme les zones de nos drapeaux et des nuances de prédilection? Heureux que ce ne soit pas la peste noire qui, venant du Cathai, ravagea la France et enleva le tiers de la génération. Il y a juste cinq siècles de cela; entre le dernier des Capétiens et le premier des Valois. Fatals rapprochements, c'était aussi au commencement d'une nouvelle dynastie, la fin de 1348 et le commencement de 1349 servirent de prélude à la peste, à la famine, au pillage de Caen livré par un traître, à la funeste bataille de Crécy perdue par la France, et à la prise de Calais? Notre époque est aussi une ère nouvelle entre le dernier des Philippe et le premier des..... qui sait le nom du premier de nos présidents! Dieu veuille que notre pauvre République ne débute pas avec ce fléau destructeur; et cependant s'il en devait être ainsi, il nous semblerait toujours entendre ces mots tinter dans l'air: « Vos gouvernants l'ont voulu!!! »

LA FILLE DE CROMWELL.

DEUXIÈME PARTIE.

XVII.

Duel aux flambeaux.

(Suite.)

Titus, comme les autres habitués du pavillon Strafford, ayant une clé de la petite porte du parc, proposa tout aussitôt à William et sa cousine de leur servir de guide.

Ils acceptèrent.

Vers l'extrémité sud du jardin royal, juste à l'opposé de l'endroit où Titus Oates allait s'introduire, s'élevait une grille d'honneur aux barreaux terminés en fer de lance, et par où pénétraient les équipages des personnes invitées aux grandes chasses. Elle donnait sur un chemin bordé de saules et de peupliers, qui longeait la rive de la Tamise.

Une troupe d'individus, parmi lesquels se trouvaient plusieurs cavaliers, suivaient ce chemin. Bientôt ils s'arrêtèrent près de la grille; on l'ouvrit à leur signal.

C'étaient les deux adversaires avec les gens de leur suite.

Quelques heures auparavant, ils avaient quitté le palais pour vaquer aux préparatifs commandés par la circonstance.

Lorsqu'ils furent entrés dans le parc, un homme se joignit à eux et s'annonça comme le second de Buckingham.

Shrewsbury devait trouver le sien sur le lieu même du duel.

En effet, un personnage sortait presque au même instant du pavillon Strafford. Il rejoignit une seconde troupe descendue de Whitehall et marchant avec lenteur au milieu des ténèbres. On ne pouvait, grâce à l'obscurité, distinguer ni les physionomies ni les costumes. Les deux cortèges se heurtèrent au milieu de la grande avenue du parc.

Alors on fit halte.

L'homme du pavillon tira des plis de son manteau une lanterne sourde, au moyen de laquelle on put allumer des torches de résine, portées par une vingtaine de soldats du régiment des gardes.

Ces militaires étaient vêtus d'un justaucorps écarlate, serré fortement à l'endroit des hanches par la ceinture de buffle, à laquelle on fixait à cette époque une paire de pistolets, une dague et une rapière traînante. Ils devaient surveiller les combattants, prêter main forte dans le cas où

le duel ne se passerait pas selon toutes les règles, et punir sur l'heure la moindre tentative de félonie.

Quand les torches furent allumées, un page (1), qui s'entretenait mystérieusement avec deux personnes cachées derrière un massif d'arbres voisins, débâta tout-à-coup et s'approcha du premier ministre.

En même temps, les soldats se partagèrent en nombre égal et se placèrent sur deux lignes, de chaque côté de l'avenue. Puis, l'extrémité des lignes se rapprochant, on vit se former un cercle de lumière dans lequel se trouvaient enfermés les combattants, leurs seconds et le page qui, d'un seul mot, s'était fait reconnaître de Buckingham.

Retirés à l'écart, en dehors du cercle, les valets de salle regardaient en amateurs l'illumination se refléter sur le feuillage et jouer dans les rampeaux.

Suivant les conventions établies, les seconds portaient le masque. Buckingham et le comte se montraient seuls à figure découverte, car le page était également masqué. Pour se donner une contenance, il prit en main la bride du cheval du premier ministre, lorsque celui-ci eut mis pied à terre.

Cédant à l'irrésistible influence de John, Buckingham n'avait pas même essayé de se soustraire à l'espèce de complot qui, sous la forme d'un duel, se tramait contre ses jours. Il en était presque venu à se méprendre lui-même. De ces deux femmes sacrifiées tour-à-tour à l'ambition, laquelle devra pleurer sa mort? L'un et l'autre maudiront sa mémoire et détestent son souvenir. Ces pensées avaient pour George une singulière amertume. Tout était fini pour lui, quand même il sortirait vainqueur de la lutte, et il désira sincèrement que l'épée du comte le sauvât d'une prison perpétuelle ou d'un trépas ignominieux.

Mais, au milieu des trames les plus mortelles du découragement, si quelque lueur d'esprit brille à nos yeux, nous essayons aussitôt de nous rattacher à l'existence. Les dangers prévus disparaissent et le bonheur nous semble encore possible.

Tel fut l'effet produit sur Buckingham, lorsque le page lui eut décliné son nom.

Le courage renaît dans son cœur. Il n'a pas cessé d'être aimé, tout le prouve: donc il tuera le comte; il mettra les mains entre lui et la vengeance du Stuart. Une affection généreuse lui rendra ses beaux jours.

On avait mesuré le terrain.

Déjà les adversaires s'alignaient et les seconds se disposaient à suivre leur exemple.

Tout-à-coup le page abandonna le cheval qu'il s'était chargé de maintenir et marcha droit à Shrewsbury.

(1) L'histoire elle-même rapporte que la comtesse de Shrewsbury voulut assister à ce duel, déguisée en page.

Ce dernier vit briller au travers du masque des yeux remplis de haine, et ces mots arrivèrent à son oreille.

— Une femme que tu as voulu livrer à la fustigation et à la honte vient assister à ton châtiement. Pour le hâter, ce châtiement, j'ai eu le courage de m'accuser d'un crime. Or, je dois te le dire: à toi seul, je n'ai jamais été, je ne serai jamais la maîtresse de Buckingham. L'épouse coupable eût courbé le front peut-être et subi sans se plaindre l'humiliation et le déshonneur... l'épouse innocente a le droit de venger son injure.

Le visage du comte se couvrit d'une teinte livide.

— C'est vous, Hannah... murmura-t-il.

— Hannah de Cardignan n'existe plus pour toi. Bientôt elle sera délivrée d'un époux indigne, car elle espère en la justice d'en haut... Ton heure va sonner.

— En garde, et prenez du champ! cria le premier ministre.

Mais Shrewsbury parut sourd à cette invitation. Le page le quittait pour aller reprendre la bride du cheval de Buckingham: il le suivit du regard, et deux larmes brûlantes sillonnèrent ses joues.

Doit-il croire à l'innocence de la comtesse? Hélas! il y est forcé.

Tous les témoignages sont en faveur d'Hannah! Les domestiques de l'hôtel de Cardignan lui ont affirmé qu'elle recevait les visites de George en présence de ses femmes, et que le duc, accueilli par elle comme un ami, comme un frère, la quittait toujours à une heure approuvée par les bien-séances. Hannah, du reste, vient de le déclarer elle-même: elle s'est compromises afin d'exciter les transports jaloux du Stuart, afin de rendre un duel inévitable et de voir succomber le lâche qui a voulu la livrer à la débauche royale.

L'âme de Shrewsbury n'était pas inaccessible aux remords.

Il comprenait tout l'odieux de sa conduite. Par une bizarre anomalie de la nature humaine, son amour pour sa femme se révéilla plus ardent qu'autrefois, à partir du moment où il reconnut ses torts envers elle et l'indignité de son outrage. Entendant la comtesse prédire sa fin tragique, il lui sembla qu'une main glacée le touchait au cœur et le marquait du sceau de la tombe. Il essaya de répondre; mais la prière s'arrêta sur ses lèvres. Il comprit, au regard d'Hannah, que la gravité de l'offense rendait toute réconciliation impossible.

— Mylord, cria de nouveau Buckingham, vous montrerez-vous lâche dans l'action, quand vous avez été si audacieux dans vos discours?

S'approchant du comte, il lui fit sentir à plusieurs reprises la pointe de son épée. Shrewsbury parut sortir des nuages d'un rêve. Machinalement il se mit en garde.

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite à un prochain numéro.)

Oui, ils l'auraient voulu, en refusant avec tant d'opiniâtreté la guerre, qui décimait glorieusement la France, donnait des couronnes immortelles à tous les morts et laissait pour héritage aux vivants la République et la liberté !

Ah ! si les rois pouvaient faire entrer la peste dans leur politique, comme ils y font entrer l'artillerie, qu'ils en auraient de bons arsenaux ! Charles IX se serait-il amusé à canarder de sa fenêtre les Huguenots, aurait-on perdu le temps à bombarder Naples, Messine, Vienne, et à canonner les barricadeurs de tous les pays ? Une bouffée de malignes vapeurs, et tout est dit : cela répond à tout, à la sédition, à la réforme, à la grève et à la faim ! Mais c'est d'en haut que vient la justice expéditive, et le choléra est la dernière raison du ciel pour remédier au trop plein. Malgré l'égalité de sa répartition, il se peut néanmoins que la Providence entre parfois dans nos petits calculs, dans nos mesquines combinaisons, en frappant ceux qui attendent à nos libertés. C'est ainsi qu'elle enleva, comme un autre Elie, dans un char de feu, cette âme damnée de Louis-Philippe, qui, de concert avec lui, enraya si bien le char de la révolution en 1831. Qui sait même si, usant du même moyen, elle n'enveloppera pas un jour de sa jaune auréole, les têtes de Louis XI et de Charles IX encore placées sur les épaules de Talleyrand et de Casimir Périer ! Mais nous n'en formons pas le vœu, car la fraternité est dans notre cœur : nous ne saurions supposer à la justice divine, les mauvaises passions que l'on rencontre si souvent chez la justice humaine, et nous croyons d'ailleurs fermement, qu'en temps de peste, la mort frappe le pauvre pour le délivrer de sa misère, et le riche, pour le punir de son manque de charité !

ELECTION PRÉSIDENTIELLE.

Nous recevons du comité central électoral de Paris la communication suivante :

Le comité central des républicains démocrates-socialistes, sorti de l'élection des quatorze arrondissements de la Seine, s'est constitué à Paris, à l'effet de traduire la pensée populaire au sujet de la présidence.

En principe, le comité a repoussé la présidence ; mais acceptant comme une nécessité politique du moment la lutte électorale dans laquelle tous les partis sont engagés, il recommande à tous les républicains démocrates-socialistes de voter en signe de protestation.

Le candidat proposé par le comité ne pourra être qu'un citoyen qui n'ait pas déçu les espérances du peuple, et dont le nom soit digne de servir à sa protestation.

Nous invitons tous les citoyens qui peuvent seconder nos efforts à se joindre à nous, en donnant leurs renseignements à la commission permanente, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 31.

Nous engageons encore tous les républicains démocrates-socialistes des départements à ne pas trop se hâter, et à marcher avec leurs frères de Paris. Ce n'est pas tout d'embrasser la même cause, il faut la défendre ensemble.

Après-demain au plus tard, les républicains démocrates-socialistes auront proclamé leur candidat.

Le secrétaire de la commission,
Signé : PARIGON.

Circulaire des Montagnards.

Nous transmettons à nos lecteurs la circulaire qui suit, tel que nous la recevons, nous réservant toute liberté d'appréciation ultérieure ; nos amis comprendront la réserve que les circonstances nous commandent. Jusqu'à ce que nous nous soyons définitivement prononcés, cette circulaire ne doit être considérée que comme un document historique qui nous est transmis par notre correspondant de Paris. Voici ce que celui-ci nous écrit :

Les représentants de la rue Taitbout vont adresser à tous les citoyens de France, la circulaire suivante dont l'épreuve nous a été communiquée d'avance :

Citoyens !

Nous voulions l'unité du pouvoir et nous la voulons encore. — Nous avons voté contre le principe de la présidence, mais puisque le vote de la majorité l'a emporté, puisque la Constitution admet la présidence, il faut bien se garder de s'abstenir ; il faut maintenant se concerter pour amener au pouvoir un homme qui représente nos principes et les fasse triompher.

Nous n'avons qu'un mot à dire sur l'importance du choix que les électeurs sont appelés à faire : *Il y va de la République.*

Les candidats sérieux qui s'offrent à vos suffrages sont connus de vous, vous savez ce qu'ils valent ; l'un a pour droits un nom, un souvenir dynastique ; l'autre, des gages données à la réaction. Sans vouloir ici discuter les mérites de tous, nous disons d'abord qu'il faut mettre à la tête de la République un républicain, car il faut conserver, développer et compléter la République, car il faut qu'elle vive quand même, qu'elle porte enfin ces institutions démocratiques et sociales sans lesquelles elle ne serait plus qu'une forme et qu'un mot.

Dans cette situation, le citoyen Ledru-Rollin est celui qui mérite toute votre confiance et qui peut, en outre, rallier les nuances diverses de la démocratie.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à l'estime des patriotes les droits de l'homme qui le premier, avec le peuple, a proclamé la République, et qui a organisé le suffrage universel. Si le citoyen Ledru-Rollin n'a pu jusqu'à présent, soit dans le gouvernement provisoire, soit dans la commission exécutive, appliquer tous nos principes et réaliser toutes nos idées, c'est qu'il était là paralysé par une majorité vouée à des idées et à des principes contraires.

Vous connaissez nos doctrines par nos votes dans l'Assemblée nationale et par notre déclaration au peuple ; si vous adoptez ce programme, votez pour l'homme qui l'a signé et dont tous les efforts tendront à le réaliser. Salut et fraternité.

Au nom des représentants de la rue Taitbout, les membres du bureau : Lamennais, Félix Pyat, Théodore Bac, Buviguière, Mathieu (de la Drôme), Martin Bernard, Deville.

L'Assemblée nationale prétend qu'il est en ce moment question de reconstituer une presse ministérielle, devant agir sur les départements en faveur de l'élection du général Cavaignac à la présidence. Selon ce journal réactionnaire, qui doit être bien informé, puisque ses amis sont partout placés dans les administrations de la République, les représentants amis et les préfets eux-mêmes seraient chargés de recruter les écrivains de cette presse ténébreuse.

L'Assemblée nationale termine en disant, dans ce langage doucereux qui lui est habituel, qu'elle ne peut croire à cet oubli des principes sur lesquels le gouvernement s'est fondé.

On se rappelle, dit-elle, l'indignation que l'opposition de toutes les nuances faisait éclater jadis à l'idée qu'on pût employer les fonds de l'Etat à subventionner des journaux.

Un pareil abus serait d'ailleurs impossible, puisqu'il n'existe plus au budget de chapitre des fonds secrets, et que l'allocation qui l'a remplacé prend le titre de fonds de sûreté générale, fonds dont l'emploi doit être justifié à une commission de l'Assemblée nationale.

Inauguration de l'Association fraternelle des Menuisiers lyonnais.

La fête fraternelle de l'association des menuisiers a dignement répondu aux espérances que son programme avait fait naître.

Les noms chers à la démocratie lyonnaise, avaient presque tous répondu à l'appel.

Le nombre des convives, calculé sur la contenance de la salle, était de cinq à six cents.

Les plus sages mesures avaient été prises contre l'introduction de perturbateurs soudoyés ; aussi tout s'est-il passé dans l'ordre le plus admirable, au milieu de la joie et du bonheur qu'inspirait à tous les assistants ce premier triomphe des idées sociales appliquées.

Après les différents toasts dont nous donnons plus bas le détail, le citoyen Robert a entonné, au milieu de l'enthousiasme général, les immortels couplets du *Chant du départ* et de la *Marseillaise*. Le citoyen Moulin, secrétaire de la Société fraternelle des menuisiers, a remercié les divers orateurs et les délégués des autres industries, de leur concours fraternel à cette fête de famille.

Les toasts ont été portés dans l'ordre suivant.

1° Le citoyen Rondot, président : Au triomphe de l'association et à la fraternité universelle !

2° Le citoyen Ennemond Brosse : A la société fraternelle des menuisiers !

3° Le citoyen Miard : Aux socialistes !

4° Le citoyen Berthault : A Louis Blanc !

5° Le citoyen Juif : Au travail attrayant !

6° Le citoyen Morlon : Aux travailleurs !

7° Le citoyen Grinand : Au travail !

8° Le citoyen Renaux, rédacteur en chef du *Peuple Souverain* : Aux associations partielles, germes du progrès futur, flambeaux de la civilisation et avant-coureurs de l'association générale de l'humanité !

9° Le citoyen Ennemond Brosse, au nom des veloutiers : A l'Association, à la solidarité des travailleurs de toutes les industries !

10° Le citoyen Vallier : A l'Émancipation des Travailleurs !

11° Le citoyen Beaumegarde : A l'Association fraternelle de tous les Travailleurs !

12° Le citoyen Gros (Pierre) : A l'abolition du despotisme financier !

13° Le citoyen Cautel-Baudet : Aux Banquets fraternels, épouvantail de l'individualisme et des conspirations réactionnaires !...

14° Le citoyen Gilot : A l'Association des Travailleurs !

15° Le citoyen Gudin : A la Constitution future de la France !

16° Le citoyen Borel : A l'association des travailleurs des villes et des campagnes !

17° Le citoyen Laurent, délégué des tisseurs de velours façonnés : A la prospérité de l'Association fraternelle des menuisiers.

Nouvelles d'Autriche.

Les nouvelles de Vienne vont jusqu'au 5 novembre. Les lettres sont toujours peu nombreuses.

Le deuil et la consternation règnent dans la ville courbée sous le régime du sabre. Les arrestations en masse continuent. Des milliers de personnes sont enfermées dans les prisons ou dans les casernes.

D'après des nouvelles que publie le *Journal de Francfort*, les exécutions auraient commencé : 43 prisonniers auraient été condamnés par une cour martiale et fusillés. La *Gazette d'Augsbourg* prétend au contraire qu'il n'y a eu que sept exécutions, et que les condamnés étaient des déseigneurs de l'armée autrichienne, pris les armes à la main.

Robert Blum et Frobel, deux députés de l'extrême gauche de l'Assemblée nationale de Francfort, qui étaient venus combattre avec les Viennois et les encourager de leurs discours, ont été arrêtés le 4 novembre, de grand matin, dans leur domicile, et emmenés au quartier-général de Schenbrunn. Windisch-Grätz faisait rechercher activement Palzky, l'envoyé de la Diète hongroise. Bem, le général en chef des Viennois, Messenhanser, le commandant en chef de la garde nationale, Fenneberg, un des commandants de cette garde, et Schutte, un des orateurs populaires. Les soldats visitaient les maisons pour les découvrir, et continuaient à se livrer à cette occasion à de nouveaux excès. Windisch-Grätz avait déclaré qu'il ne rétablirait les communications de la ville avec le dehors que lorsqu'on lui aurait livré ces personnages, et le conseil municipal, sous l'inspiration du vainqueur, avait eu, le 4 novembre, la lâcheté de faire plaquer dans la ville une invitation de dénoncer la retraite des victimes que réclamait le général autrichien. Pour assouvir sa vengeance, en humiliant ses ennemis vaincus, Windisch-Grätz a fait revêtir leurs uniformes aux principaux prisonniers, et se les est fait présenter ainsi officiellement.

L'état de siège est maintenu avec une rigueur inouïe. Il ne pénètre dans Vienne aucun journal du dehors, en sorte que les Viennois ignorent entièrement ce qui se passe dans le reste de l'Allemagne.

Des protestations surgissent de toutes parts contre le projet de transférer la Diète à Kremsier. Les Allemands y voient l'arrière-pensée de donner ainsi une prépondérance à la race tchèque et les rivalités de races se réveillent à ce sujet avec une énergie croissante. On assure que les députés de la Diète qui ont quitté Vienne dans les derniers jours se sont promis de se retrouver le 15 novembre à Vienne même et de ne pas se rendre à Kremsier.

Les Hongrois s'attendent à être attaqués prochainement par Windisch-Grätz. Le *Journal allemand de Francfort* prétend même que le général autrichien a déjà quitté Vienne à la tête de 65,000 hommes, se dirigeant vers la Hongrie, et qu'il a laissé dans la ville un corps de 55,000 hommes. Mais cette nouvelle semble prématurée.

La *Gazette de Silésie* contient une lettre de Presbourg du 1er novembre, qui annonce que, durant toute la journée précédente, il était arrivé dans cette ville des débris fugitifs de l'armée hongroise. Plus de 15,000 hommes s'y trouvaient déjà réunis. Kossuth, à la suite d'un conseil de guerre, doit avoir déclaré qu'il renonçait à défendre Presbourg, et qu'il se retirait avec la plus grande partie de l'armée sur Komorn et sur Pesth.

NOUVELLES DE LA PRUSSE.

Une démonstration assez importante a été faite par vingt-huit députés du centre gauche. Ils ont signé une lettre à Jacobin pour le féliciter de son attitude digne et énergique comme membre de la députation envoyée à Postdam.

Une démonstration plus bruyante a eu lieu au dehors. Dans la soirée du 5, on a porté à Jacobin une grande sérénade aux flambeaux. Le cortège était composé de plusieurs milliers de personnes, qui s'est rendu par la place du Château jusqu'à l'hôtel Mylius, où le côté gauche de l'Assemblée tient ses réunions particulières. Deux allocutions furent adressées au nom du peuple, l'une au côté gauche, l'autre à Jacobin. Le député d'Esther remercia au nom de la gauche. Jacobin prit la parole et répondit :

Merci, amis, concitoyens ! merci pour vos acclamations, pour ce témoignage de confiance et de reconnaissance ! Je n'ai fait que remplir le devoir de tout citoyen auquel le bien de la patrie et de la liberté tien-

nent à cœur. Des paroles retentissent sans écho aux oreilles des rois. Pour défendre la liberté, pour défendre la souveraineté que le peuple a conquise au prix de son sang, il faut des actions courageuses. Si l'arbitraire vient à régner de nouveau sous l'abri d'un pouvoir central irresponsable, si l'absolutisme relève de nouveau la tête, souvenons-nous alors des héros de nos journées de mars, afin que nous sachions vivre ou mourir dignes d'eux. Aux hommes qui, sur les barricades de Berlin, sur les remparts de la ville de Vienne, cette secour infortunée de Berlin, ont combattu avec courage, qui ont versé leur sang pour nous, pour notre patrie, à ces hommes un vif et énergique du fond de nos cœurs !

Dans la journée du 5, sur l'invitation de l'association démocratique de la garde nationale, a eu lieu une grande réunion populaire, pour aviser à l'organisation d'un corps franc, chargé de veiller à la défense de la liberté contre ses ennemis intérieurs et ses ennemis du dehors. Les orateurs qui ont parlé à la foule, ont accusé l'empereur Nicolas, pour étouffer et détruire la liberté en Autriche d'abord, puis dans le reste de l'Allemagne. Ils ont ajouté que le temps des discours était passé et que l'heure de l'action avait sonné.

Le corps franc sera composé, à Berlin, de deux bataillons, l'un pour la rive droite, l'autre pour la rive gauche de la Sprée. Chaque bataillon comprendra quatre compagnies. L'uniforme sera une blouse noire à revers rouges, et une tête de mort au chapeau. Tous ceux qui se sont fait inscrire devaient se réunir le 8 novembre, pour être répartis en compagnies. On s'adressera, pour obtenir des armes, au ministre de la guerre d'abord, puis à l'assemblée nationale et au gouvernement, et on fera en outre des souscriptions. Les chefs de ce nouveau corps ont été élus séance tenante.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 9 novembre. — Le ministère Pinelli a plus que jamais conscience de son impopularité. Il est question de le dissoudre. Que Turin et la Savoie s'applaudissent. Jamais hommes n'auront pesé plus lourdement sur le pays. S'il est vrai, comme on le raconte, qu'ils veulent donner en masse leur démission, cet acte nous prouverait que la conscience n'est pas tout-à-fait morte en eux, et qu'après les perturbations dont ils sont les premiers auteurs, le remords a de puissants aiguillons qui les stimulent et les poussent à mieux agir.

La chambre a été réunie en scrutin secret. Nous apprendrons bientôt si l'opposition ou le ministère triompheront. Tout présage à l'opposition une éclatante victoire.

Jamais la ville de Turin n'avait présenté une physionomie plus pâle. C'est qu'un duel à mort se combat dans ses murs en faveur de la liberté ou contre cette même liberté dont l'aristocratie désire ardemment se défaire. Mais qu'on ose toucher au pacte fondamental, et alors nous verrons !...

La séance secrète des députés, séance qui doit juger du sort du ministère Pinelli, se continue encore aujourd'hui ; on prétend qu'il conserve sa majorité sur l'opposition, et c'est, nous croyons, d'après ces bruits qu'un autre s'est répandu dans la ville, par lequel on voudrait que le second parti donnât son vote de confiance si on remplaçait Revel au ministère des finances.

CRÈMONA. — Les exécutions marchent sous le régime des libertés autrichiennes en Italie. M. Antonio Onelli, jeune homme de 27 ans, a été passé par les armes pour avoir gardé dans sa chambre, contrairement à la loi dictatoriale, un pistolet. Le gouvernement de Radelzky qu'on désire si vivement parmi nous, habitants de Chambéry, est décidément le plus doux des gouvernements possibles.

FLORENCE. — Le gouvernement toscan a retiré tous les pouvoirs dont avaient été jusqu'ici revêtus les consuls et vice-consuls en contact avec la puissance autrichienne.

NAPLES. — Il paraît que du sein de l'Angleterre, Metternich règle nos destinées. Un avis imprimé dans nos rues, nous fait savoir que nous avons l'honneur, l'extrême honneur d'obéir à la politique croate et à elle seule. Arrière la France et l'Angleterre ! Du fond de son exil, le vieux Metternich nous domine. Rien ne se fait sans lui. Nous croirions vraiment tous à ces billes-levées, si nous ne savions combien ce vieillard décrépit est au-dessous de sa réputation.

VENISE. — Cette ville est plus grande et plus héroïque qu'elle n'a jamais été dans les temps de son antique splendeur. Tous les faits militaires que nous avons annoncés dans notre dernier numéro sont pleinement confirmés. Si la vie manque à une part de l'Italie, Venise en est aujourd'hui le cœur. La question d'indépendance n'est point là morte comme ailleurs. On dit que le gouvernement français se préoccupe vivement de ces efforts surhumains tentés par une seule ville pour s'affranchir entièrement de l'Autriche.

Bloquée depuis quatre mois par terre, menacée du côté de la mer ; elle a résisté, vivement résisté, et grâce à des efforts inouïs, si ses ressources ne sont pas incalculables, comme son courage, elle n'est pas moins parvenue, par un coup de main hardi à se délivrer du blocus et à dominer la campagne. Dieu lui soit en aide ! Nous lui souhaitons toute prospérité.

(Patriote Savoisien.)

BOURSE DU 10 NOVEMBRE.

La rente était faible, et comme la reprise violente était due en grande partie à des réalisations de bénéfices, les cours n'ont pas pu se soutenir lorsque les vendeurs ont eu fini leurs rachats.

Les spéculateurs ne voient pas sans effroi les dangers auxquels la France va se trouver exposée si le prince Louis Napoléon vient à se faire proclamer président de la République.

Le compte-rendu de la banque de France a contribué au mouvement de baisse, parce que le trésor a été obligé de se faire avancer de nouveau 25 millions sur le crédit qui lui est accordé.

La rente 3 0/0, fermée hier à 42 50, a ouvert à 42 10, elle a varié de 41 90 à 42 20, elle reste à 42 20.

La rente 5 0/0, qui était hier à 64 90, a ouvert à 64 50, elle a varié de 64 15 à 64 60, elle ferme à 64 55.

L'emprunt de 1848 a varié de 64 30 à 64 60.

Les actions de la banque de France ont fléchi de 1340 à 1305 et elles restent à 1325 avec 40 fr. de baisse, les obligations de la ville ont monté de 10 fr. à 1,110, la caisse hypothécaire était à 100 ; l'emprunt romain a monté de 114 à 63 3/4, l'emprunt belge de 1840 a varié de 77 5/8 à 112, le 4 1/2 0/0 belge était à 72 1/4, le 3 0/0 à 51, le 2 1/2 0/0 à 38 1/2.

Les actions du Nord ont varié de 338 75 à 340, Strasbourg de 326 25 à 327 50 ; Nantes, de 311 25 à 310 ; Orléans, de 575 à 577 50 ; Rouen, à 360 ; le Havre, à 165 ; Marseille, de 155 à 150 ; Bordeaux, de 363 1/2 à 365 ; Vierzon, à 220 ; Bâle, à 77 50.

Le Peuple Souverain donne en supplément au numéro de ce jour le sublime discours du citoyen Félix Pyat, sur le droit au travail, que l'abondance des matières nous a empêchés de publier jusqu'à ce jour. Les distributeurs du journal livreront demain ce supplément.

Le courrier de Paris n'est pas arrivé au moment où nous mettons sous presse.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, 10 novembre 1848.

Le citoyen Démosthènes Olivier, représentant du peuple, a remis au général Cavaignac, une demande d'amnistie que lui ont adressée les démocrates de Marseille, en lui exprimant le vœu que la proclamation de la Constitution fut consacrée par ce grand acte de fraternité.

Cette demande est ainsi conçue :

Au citoyen Cavaignac, président du Conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif.

« Le club démocratique de Castellane de la ville de Marseille, considérant :

• Que la clémence est le principe d'un gouvernement démocratique ;

« Que la miséricorde est la mère de la justice ;

« Que la rigueur n'a jamais consolidé aucun pouvoir ;

« Vous supplie d'accorder amnistie pour tous les crimes et délits politiques.

• Vous rendrez par là des familles éplorées au bonheur, des fils à la patrie, et la patrie bénira un jour votre nom. »

(Suivent les signatures.)

— Des rassemblements assez nombreux s'étaient formés dans la matinée sur la place de la Concorde, autour des échafaudages qu'on y élève pour la fête de dimanche. Les ouvriers se mêlaient aux groupes, où toutes les questions à l'ordre étaient agitées.

La présidence, le général Cavaignac, Louis Bonaparte, les légitimistes, faisaient l'objet des plus vives discussions ; n'oublions pas le fameux milliard à distribuer, dont on parlait avec beaucoup d'ardeur, et qui constitue sans contredit le premier et le plus faux canard financier de l'époque.

— Voici le texte d'un amendement important présenté par le citoyen Demesmay, sur la proposition de réduction de l'impôt du sel, telle qu'elle a été modifiée par le comité d'agriculture.

« Les deux tiers du droit payé sur les sels, qui se trouvaient dans les magasins du commerce au jour assigné, à la mise en exécution de la présente loi, seront remboursés aux détenteurs desdits sels en bons à valoir sur tout paiement ultérieur du nouvel impôt. Un règlement d'administration publique déterminera le mode d'exécution de la présente disposition.

— La Presse avoue ingénument aujourd'hui qu'elle est seule à soutenir la candidature du Bonaparte contre 20 journaux de Paris et plus de 100 journaux des départements ; elle supplie donc qu'on l'encourage, afin qu'au lieu de s'épuiser elle se surpasse. Vains efforts ; son candidat est voué au ridicule en raison de son impuissance et de sa nullité. Un jour viendra, et ce jour n'est pas loin, où ces deux grands débris se consolent sans doute de leur double échec et de leurs inutiles efforts. On ne lutte pas impunément contre le bon sens des masses, contre l'instinct de la conservation qui préfère ce qu'il y a aux incertitudes de l'inconnu.

— On assure qu'à la suite des nouvelles désastreuses arrivées de Montevideo, le gouvernement vient de décider l'envoi dans la Plata de deux bâtiments de guerre avec un fort convoi de troupes de débarquement.

— On annonce pour dimanche le programme du général Cavaignac. Louis Bonaparte se réserve d'affronter la publicité après ses deux déclarations, de manière à en faire une de nature à satisfaire tous les partis ; mais peut-on jamais courir deux lièvres à la fois.

— On nous mande de St-Petersbourg que le général Leflo, ministre de la République près la cour de Russie, vient de recevoir du czar le cordon de Saint-Michel. Hohet ! hohet ! hohet !

— Une nouvelle circulaire du ministre de l'intérieur sur l'élection présidentielle, donne aux préfets quelques instructions sur l'exécution des paragraphes 3 et 4 de l'art. 1er du décret du 28 octobre. Elle invite en même temps les fonctionnaires à préparer pour les conseils-généraux le travail relatif aux divisions en sections des cantons. Le ministre admet la possibilité de diviser quelquefois les cantons en deux, pour attribuer à chacune de ces deux parties 4 sections. Nous remarquons dans cette pièce officielle que le scrutin présidentiel ne durera probablement que deux jours.

— Le nombre des femmes et des enfants en haillons, qui se font remarquer dans les rues les moins fréquentées de Paris, est devenu depuis quelques jours plus grand encore ; ces malheureux appartiennent aux familles des transportés de juin, à bout de ressources : peuvent-ils vivre, en effet, avec l'aumône de dix-huit centimes qu'ils tiennent chaque jour de la libéralité municipale ? ils implorent l'assistance des passants ! des passants, les compagnons, les adversaires peut-être de leur époux, de leur père !

— Le neuvième départ des colons algériens a eu lieu aujourd'hui.

La population parisienne témoigne toujours le même empressement et les mêmes sympathies à ces braves ouvriers qui vont porter le travail et la civilisation sur la terre que nous avons conquise.

Les allocutions d'adieu et la bénédiction du drapeau se sont faites à dix heures, en présence de la commission de colonisation, d'un certain nombre de représentants, de plusieurs maires des municipalités de Paris et de la banlieue, et sous les regards d'une foule immense.

Le citoyen représentant Dubodan, membre de la commission, ancien procureur-général à Alger, a prononcé le discours de circonstance.

— Sur les 600,000 francs votés par l'Assemblée nationale pour secours à distribuer à l'occasion de la fête de la promulgation de la constitution, 400,000 francs sont mis à la disposition des préfets, dans les départements, et 200,000 francs doi-

vent être répartis entre les différents arrondissements de Paris.

— Un des plus grands crimes des organisateurs du banquet toulousain était, aux yeux de l'honorable M. Denjoy, la couleur rouge des poteaux ; mais que va donc dire le bouillant girondin ? M. Cavaignac fait alliance avec la Montagne rouge, tous les poteaux dressés sur la place de la Révolution ne ressemblent pas mal à des branches de guillotine.

Décidément, le chef du pouvoir exécutif va voir se dresser contre lui tous les énergumènes de la rue de Poitiers.

Que va dire le jeune mobile, le général Lamoricière, lui auquel M. Sarrut disait si méchamment : Aimeriez-vous le vert ? Il y aura toute une révolution dans les poteaux de la place de la Concorde.

Le pouvoir, du reste, se réserve la distribution des billets avec une infatigable outrecuidance, il n'en sera donné que deux à chaque représentant, et comme plusieurs d'entre eux sont en congé, il n'en sera distribué en tout que treize cents environ.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 9 novembre 1848.

Le citoyen Ceyras parle contre les impôts qui ruinent l'habitant des campagnes et demande des secours en faveur des indigents de la campagne.

La chambre passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit d'un million pour aider les communes à secourir les indigents invalides de la campagne. » (Adopté.)

« Art. 2. Cette somme sera répartie entre les départements, en proportion de la population rurale indigente. » (Adopté.)

« Art. 3. Le contingent de chaque département sera subdivisé entre les communes par le préfet. » (Adopté.)

« Art. 4. A cet effet, et dans le mois de la publication du présent décret, il sera créé des bureaux de bienfaisance dans toutes les communes qui en sont actuellement dépourvues. »

Le citoyen Tillaucourt propose le mot *canton* au lieu de celui de *commune*. (Rejeté.)

Le citoyen Dufaure propose de remplacer l'art. 4 par celui-ci :

« Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'art. 1er du présent décret au moyen des ressources créées par les lois de finances de 1849. »

Les citoyens Labordère et Sainte-Beuve s'élèvent contre la faculté que met l'Assemblée dans le vote des millions qu'on prend dans la bourse des contribuables.

Le citoyen BABAUD LARIBIÈRE. Vous entrez dans la discussion générale. Les articles sont votés.

Voix nombreuses. Aux voix !

Le citoyen STE-BEUVE. Citoyens, les observations que vous venez d'entendre sont très-fondées ; mais je suis étonné que l'orateur ne se soit pas fait entendre lorsqu'il s'agissait tout-à-l'heure des millions votés pour les misères de la ville de Paris. Je suis opposé à toutes les allocations du genre de celle que l'on nous demande aujourd'hui, mais je veux l'égalité. La misère est grande à Paris, mais plus grande encore dans les départements. Les indigents de la campagne souffrent et se taisent ; à Paris, ils s'agitent et menacent. (Oh ! oh !) On dira, si vous votez pour Paris seulement, que la ville de Paris vous épouvante. Prenez garde, si vous ne votez pas le million qu'on vous demande, on dira que vous n'avez de pitié que pour les hommes qui vous font peur. (Bruit.)

Le citoyen LASTÉRIE. Je suis étonné qu'un bon esprit comme le préopinant perpétue ce déplorable antagonisme qu'on veut élever entre Paris et les départements. (Très-bien ! très-bien !) Entretenez cet antagonisme, c'est mentir au principe de la fraternité.

L'Assemblée n'a jamais refusé rien de ce qui peut contribuer au maintien de l'ordre à Paris et au soulagement des misères de Paris. (C'est vrai.) Mais la ville de Paris, de son côté, ne fait-elle pas les plus larges sacrifices et ne faut-il pas l'aider ? Et ces sacrifices de Paris profitent-ils aux Parisiens seulement ? Mais non : Paris est plein de provinciaux malheureux, et c'est en leur faveur que la ville ouvre généreusement sa bourse. Cela est conforme au principe de la fraternité.

Le citoyen Vergnes, rapporteur, adhère à l'article 4 proposé par le citoyen Dufaure.

Le citoyen Stourm propose d'ajouter à l'article 3 ces mots :

« Le mode de distribution sera réglé par une loi ultérieure. » (Adopté.)

L'art. 4, proposé par le citoyen Dufaure, est adopté également.

L'ensemble du décret est adopté.

Après avoir accordé quelques congés, l'Assemblée reprend la discussion du budget des affaires étrangères, et adopte presque sans discussion les différents articles jusqu'au chapitre XVI inclusivement.

Le citoyen président présente à la chambre une nomenclature des lois organiques dont voici la liste.

1° La loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique ;

2° La loi sur le conseil d'Etat ;

3° La loi électorale ;

4° La loi sur l'organisation départementale et communale ;

5° La loi d'organisation judiciaire ;

6° La loi sur l'enseignement ;

7° La loi sur l'organisation de la force publique (armée et garde nationale) ;

8° La loi sur la presse ;

9° La loi sur l'état de siège.

La discussion est renvoyée après la discussion.

On reprend la discussion du budget. La discussion générale est ouverte sur le ministère de l'instruction publique et des cultes.

Le citoyen Ch. Dupin critique longuement les réductions proposées par le comité des finances sur le chiffre des dépenses du ministère de l'instruction publique ; il dit que ces réductions sont indignes de la grandeur du pays. Le comité a, suivant l'orateur, porté la hache dans l'ensemble de nos institutions d'enseignement public.

La République ne peut pas s'insurger en balayant tous les perfectionnements, toutes les lumières, toutes les améliorations des gouvernements précédents.

Une voix. La République s'inaugurera en payant ses dettes...

Le citoyen COMBAREL. Mais non pas aux dépens de l'instruction.

Le citoyen Ed. CHARTON. Le comité des finances, avant de faire des réductions, n'a consulté ni le ministre de l'instruction publique, ni le conseil de l'instruction publique.

Le citoyen Vidal lit un discours dans lequel il appuie les réductions. La France a besoin, avant tout, d'économies ; les représentants du pays doivent songer avant tout à rétablir la fortune publique. Les impôts pèsent comme un poids de plomb sur les pauvres et on ne saurait tarder à les soulager. L'orateur, que la majorité écoute peu, termine en s'écriant : — Des économies ! des économies ! c'est le cri de la France.

La séance est levée à six heures.

Séance du 10 novembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

L'Assemblée, fort peu nombreuse, adopte un projet de loi autorisant la ville de Saint-Brieuc à contracter un emprunt.

Quelques réclamations s'élevant sur le petit nombre de l'Assemblée, il est passé au scrutin de division qui constate la présence de 554 voix, dont 9 seulement votent contre le projet.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion un projet de loi portant ouverture de crédits aux ministres de l'intérieur, des finances et de l'instruction publique pour le service des départements et des communes.

L'Assemblée continue la discussion du budget de l'instruction publique. Le citoyen Victor Hugo. Personne, plus que moi, messieurs, n'est pénétré de l'urgente nécessité d'alléger le budget, mais le moyen d'y parvenir n'est pas la réduction de quelques allocations électives, il est surtout dans une politique intelligente qui ferait renaitre la confiance, l'ordre et permettrait de diminuer, de supprimer même des dépenses énormes et spéciales qui embarrassent la situation (Interruption.) Ces réserves posées, je partage l'avis de votre comité des finances, j'ai déjà voté, et je voterai en faveur de presque toutes les réductions, mais ce que je repousse de toute l'énergie de mes convictions, ce sont les réductions qui attaquent le budget déjà si modeste des lettres.

Les réductions proposées sur le budget des lettres sont insignifiantes au point de vue financier. C'est au point que je n'oserais mettre sous les yeux de l'Assemblée le tableau que j'en avais dressé. Pour vous le faire sentir, je me servirai d'une comparaison triviale, mais juste.

Que penseriez-vous d'un particulier qui aurait 15,000 fr. de revenu, et qui consacrerait chaque année à sa culture intellectuelle une somme de 5 fr., et qui voudrait économiser une somme de 30 centimes. C'est littéralement ce que je vous propose (Mouvement.)

Vous voyez combien cette économie serait mesquine et ridicule ; je vais vous dire le ravage qu'elle produirait. Les réductions proposées atteignent le Collège de France, le Muséum, l'École des chartes, la surveillance de la librairie à l'étranger, l'école de dessin, notre musée de dessin et de peinture, la conservation de nos chefs-d'œuvre artistiques, modernes et anciens, les subventions aux sociétés savantes. En outre, les réductions atteignent et menacent pour l'année prochaine les théâtres. On propose la suppression d'un des importants théâtres sur deux. J'avoue que j'aimerais mieux la suppression d'un censeur.

Une voix. Il n'y a plus de censeurs.

Le citoyen Victor Hugo. Enfin, ces réductions s'étendent même aux secours donnés aux gens de lettres, à leurs veuves, à leurs enfants. Un poète, un écrivain qui a travaillé toute sa vie, a travaillé sans s'enrichir ; il meurt avec beaucoup de réputation, il lègue sa gloire à son pays, mais le pays garde la gloire et refuse le pain à la famille du grand homme. Non, vous n'entrez pas, vous ne pouvez pas entrer dans un système d'économie qui humilierait l'intelligence.

Ce système ne respecte rien, pas plus les institutions anciennes que les institutions modernes, les institutions libérales de François Ier, comme les institutions de la Convention. Quel moment choisit-on pour mettre en question toutes les institutions à la fois, le moment où au lieu de les restreindre il faudrait les étendre.

Car quel est le véritable péril de la situation actuelle ? L'ignorance. Le communisme qui mine sourdement ou brutalement la société n'est qu'une forme de l'ignorance.

Quoi ! nous aurions la barbarie dans la rue, et on ne lui opposerait que le vandalisme.

Les précautions de police ne sont pas les seuls moyens d'une société civilisée. Il ne suffit pas d'allumer les réverbères tous les soirs, ce qui est très-bien (On rit.), il faut surtout les allumer dans les intelligences. Quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral et qu'il faut y verser la lumière. (Interruption.)

L'Assemblée m'a interrompu ; elle me permettra d'insister sur ma pensée. Oui, citoyens, un mal moral, profond tourmente les masses, ce mal, c'est l'excès des tendances matérielles ; il faut ôter au corps pour donner à l'âme. (Rumeurs.) Quand je parle ainsi, vous me comprenez tous, citoyens ; oui, sans doute, il faut à l'ouvrier le soin du corps, mais il lui faut aussi le pain de la pensée. (Mouvements divers.) La grande erreur de ce temps a été de courber les hommes vers la terre, vers le bien-être matériel au lieu d'élever les intelligences vers Dieu. (Mouvement.)

Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, le bien-être matériel sera toujours le privilège de quelques-uns (Allons donc ! à gauche.), tandis que la jouissance intellectuelle, religieuse, peut être le patrimoine de tous. Promettre le contraire, c'est faire un mensonge qui ne doit pas sortir de nos institutions sociales. (Très-bien ! à droite. Rumeurs à gauche.)

Je le répète, il faut tourner l'homme vers Dieu, porter les imaginations vers les hautes pensées.

Pour atteindre ce but, il faudrait faire précisément tout le contraire de ce qu'on fait les précédents gouvernements, le contraire de ce que vous propose votre comité des finances. Il faudrait multiplier les institutions qui tendraient à favoriser le sublime élan de l'âme, les théâtres, (oh ! oh !) les bibliothèques. Oh ! oh !

Il faudrait multiplier les maisons d'asile pour les enfants, les maisons de lecture pour les adultes, multiplier les moyens de faire pénétrer les lumières dans le peuple, car c'est par les ténèbres que l'on se perd.

L'époque où vous êtes est une époque riche, ce ne sont pas les grands talents, les grandes intelligences qui manquent, ce sont les encouragements. Ne les repoussez pas, ce sont là les conseils que j'ai donné à la monarchie, elle les a repoussés. Je les donne également à la République. J'espère que la République trouvera plus d'intelligence que la monarchie.

Je vote contre toutes les réductions proposées sur le budget des arts et des lettres. Vous avez cru faire une économie d'argent, vous avez fait une économie de gloire. Je la repousse pour l'honneur de la République.

Le citoyen CHARLEMAGNE. A Dieu ne plaise que nous voulions faire de Paris ce grand village dont on nous parlait naguère. (On rit.)

Les arts et les lettres ont toute notre admiration et nos sympathies. Mais le préopinant sait lui-même quels abus s'étaient glissés dans la distribution de ces encouragements. Que diriez-vous, par exemple, d'un professeur qui se fait 50,000 francs par ses ouvrages et qui viendrait au ministère toucher une misérable somme de 4,500 fr. (Mouvement.)

Voix nombreuses nommez ! nommez !

Le citoyen CHARLEMAGNE. Des hommes et des dames de lettres (on rit) touchaient à la fois des secours au ministère de l'intérieur et au ministère de l'instruction publique.

On nous reproche la mesquinerie de nos économies. Eh bien ! citoyens, cela fait en somme 8 ou 9 millions, et cela ne me semble nullement à dédaigner.

Le citoyen Freslon, ministre de l'instruction publique, se plaint des réductions que l'on fait subir à son ministère.

Il demande que les critiques se spécialisent. Le budget du ministère de l'instruction publique ne dépasse pas 16,000,000 fr. pour l'instruction supérieure et secondaire, les secours aux lettres, aux arts, etc. Est-ce donc trop pour maintenir à la France le rang qu'elle a reconquis dans le monde et soutenir la splendeur intellectuelle de la République. (Très bien ! très-bien !)

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Chronique locale.

Nous rappelons à nos lecteurs que le délai pour la rectification de la liste du jury, expire le 15 novembre.

Beaucoup d'omissions ont eu lieu ; elles portent notamment sur des républicains. Des plaintes nombreuses nous sont parvenues sur les employés chargés de dresser les listes. Ils soumettent les démocrates à une foule de tracasseries et vont même jusqu'à les presser de ne pas se faire inscrire sous le prétexte que ces fonctions sont une lourde charge pour les ouvriers.

Foulez aux pieds, travailleurs, ces ruses mensongères et ces exigences calculées. Pour être juré, il suffit d'avoir treize ans, savoir lire et écrire, et de jouir de ses droits civils et politiques.

Sachez que ce droit qui, jusqu'à ce jour, vous a été contesté, est votre plus belle prérogative, car le magistrat ne fait qu'appliquer la loi, et c'est vous enfin qui avez souffert qui serez appelés à prononcer sur le sort de vos frères malheureux que l'i-

gnorance et la misère, résultat d'une organisation sociale vicieuse ont poussé sur les bancs de la cour d'assises plutôt qu'une naturelle dépravation.

C'est vous qui jugerez les atteintes portées chaque jour à la liberté de la presse et au droit de réunion, et renverrez confus les procureurs qui oublient leurs devoirs envers la Révolution.

Ah ! puissiez-vous, jurés populaires, être appelés, au lieu des conseils de guerre, à juger nos pauvres transportés, et l'amnistie, qu'une majorité anti-fraternelle ne veut prononcer, serait le résultat bienfaisant de votre verdict unanime.

Allez, travailleurs, allez vous faire inscrire, méprisez cette maxime jésuitique : donner et retenir, qui est à l'ordre du jour chez nos gouvernants actuels ; faites partout pénétrer l'élément républicain, opposez, par votre présence dans tous les conseils, une résistance morale aux empiétements des réactionnaires, c'est le moyen de réaliser pacifiquement tous les conséquences de notre belle Révolution de Février.

— On nous annonce pour aujourd'hui l'arrivée d'un nouveau convoi de colons parisiens. Plus que jamais, par le froid qu'il fait depuis quelques jours, ces citoyens ont besoin de l'accueil fraternel et cordial des Lyonnais. Nous les recommandons à l'hospitalité de nos frères de la démocratie.

— Avant-hier soir, quelques personnes se sont réunies près de la cure de la Guillotière, et ont donné un charivari au curé qui était de retour depuis quelque temps.

— Vendredi, dans la soirée, M. B..., ex-négociant de notre ville, qui venait d'entrer au café Toriani, y a été frappé d'une attaque d'apoplexie. Malgré les soins empressés d'un médecin, témoin de l'accident, il a été impossible de le rappeler à la vie. La mort avait été instantanée.

— Une feuille piémontaise fait connaître que l'ingénieur Mans a mis en activité sa machine pour le percement des Alpes, et qu'il a obtenu en trente-cinq minutes la perforation d'une roche de quarante-huit centimètres et demi. Si ce procédé était appliqué à la perforation du Mont-Cenis, et en y travaillant des deux côtés sans rencontrer d'obstacles imprévus, on a calculé qu'il ne faudrait pas plus de trois ans pour achever ce travail.

— Le citoyen Lambert, des Brotteaux, vient de donner sa démission de conseiller municipal de cette commune.

— Un vol a été commis à Nantua, dans la nuit du 7 au 8 novembre, au bureau des diligences de Nantua à Lyon. Le malfaiteur, après avoir croché la porte du bureau, a enlevé la somme de cent cinquante francs.

— La première chambre du tribunal civil de Lyon, a prononcé, dans son audience de jeudi dernier, l'expropriation pour cause d'utilité publique, de tous les immeubles de l'île Barbe et de Collonges qui se trouvent compris dans le tracé du chemin de fer de Paris à Lyon.

— La chambre des notaires de la ville et de l'arrondissement de Lyon est ainsi composée pour l'année 1848-49 :

Les citoyens Ducruet, président ; Jeannard, premier syndic ; Bourgeois, deuxième syndic ; Hennequin, rapporteur ; Olivier, trésorier ; Hodieu, secrétaire ; Bertholey, à Mornant ; Boiron, à Saint-Laurent-de-Chamousset ; Julien, à Grézieu-la-Varenne.

— Le bureau de bienfaisance s'assemblera aujourd'hui lundi pour continuer l'organisation des secours à domicile.

Les comités auxiliaires se constituent dans chaque paroisse. Voici leur composition :

Premier comité (Ainay). — Les citoyens Bouée, président ; Berthel, Lacroix, Messener, Morin, Morel, membres.

Deuxième comité (Saint-François). — Les citoyens Lagrange, président ; Devienne, Grenetier, Renaud, Roussi, Simon, membres.

Troisième comité (Sainte-Blandine). — Les citoyens Loyson, président ; Bremal, Dartigue, Gonon, Moriat, Tavernier, membres.

Quatrième comité (Saint-Nizier). — Les citoyens Desgaultières, président ; Carle, Duc, Lanti, Menaide, Pasquier, membres.

Cinquième comité (Saint-Bonaventure). — Les citoyens Janson, président ; Aguetant, Burdet, Courtois, Maugé, Pater, membres.

Sixième comité (Saint-Pierre). — Les citoyens Derazier, président ; Blanc, Bureaux, Gérard fils, Pelletier, Papillon, membres.

Septième comité (Saint-Polycarpe). — Les citoyens Chipier, président ; Bredin, Chaumont, Chabot, Gindre, Monet, membres.

Huitième comité (Saint-Louis). — Les citoyens Matrod, président ; Chassagny, Desplaces, Poncet, Vachon, Verzieu, membres.

Neuvième comité (Saint-Bruno). — Les citoyens Rave, président ; Beaufrère, Poncet, Paulot, Vachon, Wuillermoz, membres.

Dixième comité (Saint-Jean). — Les citoyens Ruxier, président ; Cabanis, Didier, Engler, Paradis, Vidal, membres.

Onzième comité (Saint-Just). — Les citoyens Tarlet, président ; Bergeron, Foyatier, Garcia, Gonin, Marduel, membres.

Douzième comité (Saint-Georges). — Les citoyens Kauffmann, président ; Chavent, Lassalle, Pater, Servan, Vidal, membres.

Treizième comité (Saint-Irénée). — Les citoyens Givord, président ; Binet, Biasin, Durand, Picolet, Ripoulet, membres.

Quatorzième comité (Saint-Paul). — Les citoyens Estienne, président ; Cattet, Charnier, Jeanclerc, Michard, Terras, membres.

Quinzième comité (section protestante). — Les citoyens Buisson, président ; Brugière, Buchy, Deriaz, Duseigneur et Eichoff, membres.

Seizième comité (Israélite). — Les citoyens Nordheim, président ; Cromback, Hirsch, Picard (Léon), membres.

Spectacles du 13 novembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

CÉLESTINS. — Une Fille terrible, v. ; Un Petit de la mobile, v. ; France et Savoie, v. ; Mlle Dangeville, v.

COLISÉE. — Représentation extraordinaire et brillante.

Allemagne.

AUTRICHE. — VIENNE, 4 novembre. — Le général Bem et M. Messener, ex-commandant de la garde nationale sont arrêtés. Le général prince de Widdisch-Graetz a décidément résolu d'incorporer les personnes arrêtées dans les troupes qui vont marcher contre les Hongrois.

PRINCIPAUTÉ DE DANUBE. — Rien de nouveau.

PRUSSE. — BERLIN, 6 novembre. — On annonce que le général comte de Brandebourg a formellement renoncé, d'accord avec le roi, à former un nouveau cabinet. On pense que M. Uruh, président de l'assemblée nationale, sera chargé de ce soin.

SILÉSIE. — BRÉSLEW, 6 novembre. — Nous annonçons, d'après un journal de Cracovie, que la ville de Leinberg a été bombardée pendant trois heures. L'hôtel-de-ville, la Kraknerstrasse et l'Université ne sont plus qu'un monceau de ruines. On dit que ce bombardement a eu pour cause la querelle d'un étudiant avec un soldat, lequel a été blessé. La ville a capitulé.

VIENNE, 4 novembre. — Aujourd'hui les députés de la gauche de Francfort, MM. Robert, Blum et Frœbel ont été arrêtés et conduits au quartier-général.

Nouvelles diverses.

Depuis plusieurs jours, les orgues de Barbarie ont disparu des rues de Paris, et ce n'est pas sans une certaine surprise qu'on a remarqué l'absence de ces instrumentistes ambulants qui charment les loisirs des flâneurs et des ouvriers pendant leurs repas et à la sortie de leur travail. Or, toutes ces vieilles organisations ont été engagées pour donner dans les départements des représentations de chansons impériales avec les airs plus ou moins exacts. Il va sans dire que la candidature bonapartiste a fait les frais de ces réclames d'un nouveau genre.

— Le citoyen Thiers a été mis hier en demeure de se prononcer sur sa candidature à la présidence de la République ; malgré sa déclaration assez superbe qu'il ne pouvait être le ministre de personne quand on avait l'expectative d'avoir un jour des ministres à soi, il n'en a pas moins déclaré que son adhésion était accordée au candidat bonapartiste. Bien que cette détermination n'ait à nos yeux aucune influence sur l'élection présidentielle, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir, en le rapprochant de l'adhésion de la Gazette de France, de perfides espérances contraires à la stabilité et à la pureté du gouvernement républicain.

Du reste, on devait s'y attendre, la conciliation à l'égard de certains hommes et de leur passé, n'a jamais produit que déception, souvent même trahison.

— La Presse, qui s'est engagée à avoir au moins une idée par jour, vient d'inventer pour aujourd'hui la candidature du général Montholon au grade de colonel de la 12^e légion. L'illustre conseiller de Strasbourg et de Boulogne aurait daigné accepter.

— Nous tenons de source certaine que la renonciation, par M. le maréchal Bugeaud, à la candidature de la présidence de la République, a été déterminée par l'envie insatiable qu'il a d'arriver aux élections du 19 à l'Assemblée nationale. Puis si sa candidature à la représentation nationale réussit, il n'est pas moins certain que les légitimistes s'empareront de sa candidature pour l'appuyer par tous les moyens qui seront en leur pouvoir. Nonobstant la modestie calculée du maréchal.

— Un nouveau journal démocratique vient de paraître ; il a pour titre : La Révolution démocratique et sociale, et pour rédacteur en chef le citoyen Delescluze. Dans le premier numéro qui a paru hier se trouvent les statuts de l'association pour le développement des droits et des intérêts de la démocratie.

Voici les noms des membres qui font partie du conseil-général de cette association :

Aubert-Rocher, docteur en médecine ; Théodore Bac, représentant du peuple ; Eugène Barest, rédacteur en chef de la République ; Baune, représentant du peuple ; Benoist, id. ; Philippe Bérard, tailleur à Clichy ; Fernand, homme de lettres ; Berruyer-Fontaine, docteur en médecine ; J.-B. Bœquet, ancien adjoint du 12^e arrondissement ; Toussaint-Bravard, représentant du peuple ; Brides, id. ; Brutinel-Nadal, professeur de mathématiques ; Broys, représentant du peuple ; Buvignier, id. ; Destours, id. ; Doutre, id. ; Gasteignat, ouvrier tailleur ; Commissaire, propriétaire ; Hippolyte Cormier, négociant ; V. Crevat, ancien commissaire de l'Aube ; Dalican, avocat ; Dégrange, propriétaire ; Ch. Delescluze, ancien commissaire-général du Nord et du Pas-de-Calais ; James Demonty, représentant du peuple ; Deville, id. ; C. Ducos, docteur-médecin ; Fosseux, propriétaire ; Gambon, représentant du peuple ; Goumain-Cornille, homme de lettres ; Gossel, libraire ; Greppo, représentant du peuple ; Fargin-Fayolle, id. ; Ilgonnet, ingénieur civil ; Hodouard, docteur-médecin ; Houssin, id. ; Huzel, ouvrier mécanicien ; Joigneaux, représentant du peuple ; Joly père, id. ; Lagarde, rédacteur de la Réforme ; Alex. Lambert, homme de lettres ; Lamennais, représentant du peuple ; Napoléon Lebon, ingénieur ; Ledru-Rollin, représentant du peuple ; Pierre Lefranc, id. ; Lemaitre aîné, homme de lettres ; Martin-Bernard, représentant du peuple ; Félix Mathé, id. ; Mathieu (de la Drôme), id. ; Mesnard, id. ; Auguste Mie, id. ; Nadaud, ouvrier maçon ; Démosthène Olivier, représentant du peuple ; Pelletier, id. ; Agricol Perdiguiet, id. ; Pilette, ancien commissaire du Nord ; Félix Pyat, représentant du peuple ; Charles Ribeyrolles, rédacteur en chef de la Réforme ; Germain Sarrut, représentant du peuple ; Schœlcher, id. ; Servient, ancien élève de l'École polytechnique ; Signard, représentant du peuple ; Thomassin, docteur-médecin ; Léon Tremplier, ingénieur-métallurgiste ; Vignerie, représentant du peuple.

Sont nommés pour l'année qui va suivre :
Président, le citoyen Martin-Bernard, représentant du peuple.
Vice-président, le citoyen Agricol Perdiguiet, id.
Secrétaire-général, le citoyen Ch. Delescluze, ancien commissaire général.
Trésorier, le citoyen Deville, représentant du peuple.
Vice-trésorier, le citoyen Léon Tremplier, ingénieur métallurgiste.

— Nous ne publions que comme objet de curiosité les lignes suivantes extraites d'un journal anglais, le Morning advertiser :

« La lutte pour la présidence sera réellement entre Louis-Napoléon et Cavaignac. Le premier a les plus grandes chances. On dit que le citoyen Thiers, qui doit être premier ministre sous Napoléon, a déjà préparé cette liste du cabinet : Affaires étrangères, Thiers ; intérieur, Odilon-Barrot ; instruction publique, Victor Hugo ; guerre, général Oudinot ; marine, Dupetit-Thouars ; finances, Fould ; directeur-général des postes, Girardin ; préfet de police, Léon de Malleville ; préfet de la Seine, le citoyen de Lasteyrie. Il est évident qu'avec de tels hommes, les jours de la République

sont comptés ; ce sont tous des partisans du principe monarchique et surtout des amis de la dynastie d'Orléans. Si la France est destinée à voir s'établir un semblable cabinet en décembre, il n'y aurait rien d'étonnant que le comte de Paris fût proclamé roi des Français avant juin prochain. »

— Le manuscrit des mémoires du citoyen Caussidière vient d'être acheté par un libraire-éditeur de Paris, qui se propose d'en faire quatre volumes. Cette publication sera certainement fort intéressante.

— La réunion électorale préparatoire, tenue par les citoyens Bonnard, Jules Sévignac et Clovis Montier, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, a offert, mercredi dernier, deux incidents remarquables.

Le commissaire de police s'étant présenté pour assister à la séance, comme délégué de l'autorité, les membres du bureau ont protesté énergiquement contre cette prétention, se fondant sur le décret du 28 juillet 1848, qui régleme la tenue des clubs.

Le président a prouvé surabondamment que l'autorité n'a pas le droit de déléguer un fonctionnaire au sein des réunions électorales préparatoires, car bien que les électeurs soient souverains, la présence d'un fonctionnaire revêtu de ses insignes, et prenant des notes, pour exercer une influence sur la libre discussion des candidatures et porter ainsi atteinte à la souveraineté.

Voici l'autre incident :
Vers la fin de la séance, une députation des compagnons boulangers nouvellement associés, au nombre de 1,500, est venue déposer sur le bureau, à titre d'offrande, plusieurs pains de leur première fournée. L'un d'eux a pris la parole, et, en des termes chaleureusement sentis, a exprimé le vœu que la grande idée d'association fraternelle s'étendit à toutes les industries.

Selon ce citoyen, l'association est maintenant constituée sur un capital à peu près réalisé, formé par des coupons d'actions, valeur 60 centimes, immédiatement versés, et remboursables en pains quelques jours après.

« Citoyens, a-t-il dit en terminant, voici les pains de la première fournée de l'association des compagnons boulangers ; nos frères ont voulu vous en faire hommage, à vous qui les avez aidés de votre sympathie et de vos deniers, à vous qui vous êtes faits les patrons, les protecteurs de leur association. Mangeons tous de ces pains, et sur l'heure, c'est le pain de la fraternité ! »

De vifs applaudissements ont accueilli ces paroles, et comme aux temps des premiers chrétiens, tous les assistants ont rompu les pains et les ont partagés.

Après une collecte au profit des malheureux, l'assemblée s'est séparée dans le plus grand ordre, répondant ainsi dignement à cette note insérée dans quelques journaux, et portant que l'association des compagnons boulangers, qui avait réuni ses membres en assemblée générale, dimanche, avait été dissoute vers la fin de la soirée par le commissaire de police pour cause de troubles. Tôt ou tard la calomnie est confondue !

— Un lion d'une taille gigantesque, embusqué dans le Chebal-el-Lham (défilé de la Chair), désolait les environs. Les cavaliers arabes, porteur de dépêches, envoyés à Ain-Temouchen ou à Tiemen, n'osaient s'aventurer seuls sur les routes que ravageait ce terrible animal ; un homme, une femme, de nombreux bestiaux avaient été dévorés. Le 14 octobre courant, l'aga des douaires, Si Mohamed ben Daoud, est monté à cheval, avec cent cavaliers de la tribu ; il était, en outre, accompagné de quarante fantassins et d'une meute respectable. Cette petite armée se mit aussitôt à la poursuite du lion, et commença à fouiller les environs de Rio-Salado. On ne découvrit rien.

On prit alors la direction du Chebal-el-Lham, et arrivés dans un endroit appelé El-Haouanit, les fantassins entrèrent dans les hautes broussailles, où ils trouvèrent des débris de peaux de chameaux, bœufs, moutons, etc. Bientôt le seigneur lion fut dépisté ; il mangeait un sanglier. Alors commença une lutte épouvantable. L'animal furieux essaya la première décharge du goud arabique, qu'il traversa en bondissant et coupa en deux. Les chasseurs, fantassins et cavaliers, revinrent bravement à la charge. Enfin, Mohamed ben Daoud, l'aga des douaires, se cacha et devançant le lion, autour duquel pleuvaient les balles, l'abattit d'un coup de fusil. Le lendemain 15, on amenait à Oran et on déposait chez le général le cadavre du lion : deux mules en avaient plus que leur charge.

Bourse de Paris, du 10 novembre 1848.

Cinq pour cent.....	64 55	Emprunt Romain.....	65 3/4
Dito, fin courant....	64 55	Emprunt Belge 1840....	77 1/2
Trois pour cent.....	42 20	Actions de la banque... 1340	25
Dito, fin courant....	42 20	Obligations de la ville..	1110 00
Quatre pour cent....	00 00	Obligation piémontaise..	00 00
Rente de Naples.....	77 00	Quatre canaux.....	00 00
Dettes actives d'Espagne..	00 00	Jouissance des 4 canaux..	00 00

CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	365	Orléans-Bordeaux.....	365
Versailles, rive droite..	340	Nord.....	340
— rive gauche.....	90	Paris-Lyon.....	327 50
Paris-Orléans.....	577 50	Paris-Strasbourg.....	327 50
Paris-Rouen.....	369	Tours-Nantes.....	310
Rouen-Hâvre.....	165	Montereau.....	00
Marseille-Avignon.....	150	Dieppe.....	00
Strasbourg-Bâle.....	77 50	Charleroy.....	00
Genève.....	220	Lyon-Avignon.....	00
Amiens-Boulogne.....	135	Fampoux.....	00

Le directeur-gérant, FAUÈS.

l'imprimerie de veuve Aymé, gr. rue Mercière, 44.

AVIS IMPORTANT

Aux Porteurs de Livrets des Caisses d'Épargne du Rhône et des départements voisins.

L'ÉQUITABLE, Compagnie d'Associations mutuelles sur la vie, prévient les porteurs de Livrets de Caisses d'Épargne, qu'elle se charge de leurs coupons de rente, SANS PERTE POUR EUX. Elle les place dans une Association spéciale de quatre ans, au profit des survivants. Et attendu la situation particulière des déposants, LA DIRECTION de l'Équitable est heureuse de leur annoncer qu'elle ne recevra le 5 p. 0/0 de droits de gestion qu'en 1852, lors de la répartition, S'adresser à M. JACQUES LASSERRE, directeur du département du Rhône, rue Romarin, 16.

Supplément

AU JOURNAL

LE PEUPLE SOUVERAIN

Du 14 Novembre 1848.

Discours du citoyen Félix Pyat,

SUR LE DROIT AU TRAVAIL.

Dans la discussion qui eut lieu lors de la révision de la Constitution, les défenseurs du peuple ont cru devoir élever une dernière fois la voix en faveur d'une question que nous avons crue résolue sur les barricades de Février. Le droit au travail, c'est-à-dire la garantie d'une existence honorable, impitoyablement méconnu par les exploités et les partisans du privilège, a été énergiquement défendu par le citoyen Félix Pyat. L'étendue du discours de ce représentant courageux nous avait mis jusqu'aujourd'hui dans l'impossibilité de le publier. Nous nous sommes donc décidés à faire paraître ce supplément, afin de ne pas priver nos amis politiques d'un document aussi important. Il est bon que le peuple connaisse ses amis; ils sont si clair-semés! L'égoïsme, cause de tous les maux de l'humanité, gâte les cœurs les plus droits, corrompt les âmes les mieux trempées; c'est donc avec bonheur que nous pouvons applaudir par intervalle aux efforts généreux de quelques hommes d'élite, qui foulent aux pieds les préjugés et les intérêts personnels, pour ne se rappeler que les principes qu'ils ont eu mission de défendre.

Voici le discours du citoyen Félix Pyat :

Citoyens Représentants,

Ces jours-ci, vous avez entendu parler deux prétendants à la présidence de la République; aujourd'hui, je viens vous parler pour un troisième prétendant, le plus légitime de tous, le travail!

Dans cette grave question du travail qui domine notre temps et notre œuvre, et qui n'est pas épuisée, malgré les précédentes discussions, il y a les principes et les faits. Je ne crains pas les faits, et j'y viendrai. Mais, avant tout, les principes; car les principes régissent les faits; ils sont, pour ainsi dire, à la société ce que l'âme est au corps, l'esprit à la matière et Dieu à l'univers.

Donc, qu'est-ce que le travail? Le vieux monde, qui pivotait sur la force, la violence et la fraude, sur l'oppression du faible par le fort, sur le *sic vos non vobis*, sur l'injustice enfin, a toujours tenu le travail en mépris et en haine, le regardant comme une honte et un mal, comme un signe de dégradation et de châtiment réservé aux inférieurs et aux vaincus; attentatoire enfin à la dignité et à la souveraineté de l'homme libre. La Bible a appelé le travail une peine, M. Guizot l'a appelé un frein, et nous, nous l'appelons un droit. Pour nous, en effet, le travail est un don que Dieu a fait à l'homme, non pour le contenir, mais le perfectionner.

Quand Dieu a dit à l'homme : « Tu travailleras, » c'est comme s'il lui avait dit : « Tu l'achèveras. Tu as autant de facultés que de besoins; tu seras le maître de ton sort, la conséquence de tes actes, le fils de tes œuvres, ton propre auteur. »

Le travail est donc un moyen divin qui distingue l'homme de la brute, qui l'affranchit du besoin, qui lui soumet la nature, et qui l'élève jusqu'à la majesté du créateur. Le travail n'est donc pas une peine, c'est la richesse; le travail n'est pas une servitude, c'est la liberté. Le peuple, qui a l'instinct de toutes les grandes vérités, l'a compris comme nous; car dans ces mille chants de circonstance qui reflètent la pensée de tous et qu'a inspirés la Révolution de Février, celui que le peuple a adopté de préférence, a ce noble refrain :

« Travaillons, travaillons mes frères,
Le travail c'est la liberté. »

À chacune des trois phases diverses du travail correspond un état parallèle pour le travailleur et pour la société. Quand le travail était une peine, le travailleur était esclave, et il se révoltait pour le droit au repos. Quand le travail est un frein, le travailleur est salarié, et il se révolte pour le droit au travail. Quand le droit au travail sera un droit, le travailleur sera associé, il ne se révoltera plus. L'esclavage était l'abrutissement de l'homme; le salaire en est l'exploitation. L'association en sera l'affranchissement. Or, vous avez reconnu vous-mêmes la nécessité, c'est-à-dire la justice de cette troisième et dernière phase; car vous avez voté d'urgence et de faveur trois millions pour appliquer le principe admis par tous, excepté par les hommes d'Etat et les hommes de guerre, le principe pacifique et salutaire de l'association. En un mot, le vieux monde imposait le travail comme un devoir, avec le fouet et la chaîne; puis il l'a vendu comme un privilège avec les patentes et les maîtrises. — Le monde nouveau en a fait une liberté, c'est-à-dire un droit.

Qu'est-ce, en effet, que la liberté du travail?

C'est, selon vous, le droit de travailler... quand on a du travail; mais, quand on n'en a pas, on n'a plus le droit de travailler, on n'a plus la liberté du travail. Qu'est-ce donc qu'un droit, qu'une liberté qui n'est pas à tous, qui ne dépend pas de nous, qu'on a ou qu'on n'a pas, au gré d'autrui; c'est un privilège. Nos pères ont brisé le privilège et proclamé le principe de la liberté du travail. Nous devons, nous, le réaliser pour tous; car la liberté est un droit et le droit pour tous. Donc, la liberté du travail n'est et ne peut être que le droit au travail.

Qu'est-ce donc enfin que le droit au travail?...

C'est le droit de vivre en travaillant. Or, le droit de vivre résulte de la vie; on l'a parce qu'on est; on le tient de Dieu, avec conscience même de la vie. Il prime tous les autres. Il est de ceux que vous dites justement antérieurs ou supérieurs à toute loi, à toute charte écrite; et l'homme n'est en société que pour mieux l'assurer, pour mieux l'exercer. A l'état de genèse, à l'état primitif, l'homme a pour vivre ces quatre fameux droits de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture, qui vous ont tant fait rire, que nous ne regrettons pas plus que vous; ce serait renoueler l'erreur de Rousseau qui, en face des misères sociales et des souffrances humaines, concluait à l'état de nature et à l'homme à quatre pattes, sans savoir que la nature même de l'homme, c'est la société, non la mauvaise, il est vrai, mais la bonne. L'homme, en entrant en société, dans un monde partagé, échange donc ses droits naturels, ses droits primitifs contre les droits sociaux. Or, quels sont ces droits sociaux?... Le travail et la propriété. On a dit que le droit au travail était la négation du droit à la propriété. Grande erreur commise par un ami et exploitée avec mauvaise foi par les ennemis du travail. C'est le contraire qui est vrai. La propriété est un droit inhérent, essentiel à l'homme, c'est à la fois la constitution et la conséquence de l'individu et par suite de la famille et de la société; car c'est le seul moyen d'assurer, de développer, de compléter le droit de vivre libre et souverain. La propriété, qui fut d'abord le prix de la force, puis de la ruse, est devenue enfin, dans une certaine mesure, et doit devenir entièrement le prix du travail. De fait, elle sera droit; c'est là sa phase morale, définitive et démocratique. Il en est de la propriété comme de la souveraineté. Parce que la souveraineté aux mains d'un seul ou de plusieurs a été dans le passé un privilège, une tyrannie, quelques esprits l'ont niée et ont conclu à l'anarchie; mais le peuple, qui a plus de génie que Rousseau et Voltaire, l'a déplacée seulement, l'a constituée sur la tête du vrai souverain; il n'a pas détruit le pouvoir qui est un élément nécessaire de toute société; il l'a fait passer du roi au peuple, d'un seul à tous.

De même, citoyens, parce que la propriété a été le droit du petit nombre, une prérogative, il ne faut pas la nier, la détruire, il faut la constituer, la multiplier du petit nombre au grand, des castes aux masses, de quelques-uns à tous; c'est encore ce que nos pères ont admirablement compris. Avant 93, la propriété était le privilège de quelques nobles. Un des plus grands bienfaits de la Révolution est d'avoir élargi le principe, étendu le droit, rendu la propriété accessible à des millions d'hommes par la vente des biens nationaux, la liberté d'industrie, l'abolition des primogénitures et l'égalité dans les parts de succession. Il faut donc que la révolution de Février continue cette œuvre, au lieu de la contester; qu'au lieu de nier le droit, elle le propage et le généralise de plus en plus; qu'elle fasse arriver pacifiquement, progressivement jusqu'aux masses; qu'enfin, au lieu de détruire la propriété, elle détruise le prolétariat. Nous voulons donc la propriété comme vous, plus que vous, c'est toute la différence; car vous ne la voulez que pour quelques-uns, et nous la voulons pour tous, parce que nous voulons pour tous la liberté et la souveraineté. Comment? par le droit au travail, droit sacré au même titre que le droit de propriété, dont il est la source et la garantie, loin d'en être la négation; car le travail est le seul moyen qu'ait le pauvre d'acquiescer, et le riche de garder la propriété; car sans la propriété, pas de travail, et sans travail, pas de propriété. Si donc, en vertu du droit individuel qui nous fait reconnaître le même homme dans le père et le fils, si celui qui n'a que la peine de maître trouve le droit à l'héritage, celui qui a la peine de vivre doit trouver le droit au travail. Le plus pratique, le plus politique de nos pères de l'Eglise, saint Paul, celui qui a constitué la religion du devoir, saint Paul a dit : « L'homme qui ne travaille pas ne doit pas vivre. » Nous ne poussons pas le Christianisme jusque là. Nous disons seulement, l'homme doit vivre en travaillant. Si donc vous avez le droit d'oisiveté, laissez nous du moins le droit au travail. Si vous pouvez recueillir le patrimoine de vos pères, laissez-nous gagner le pain de nos enfants. Propriété, travail, il faut donc satisfaire ces deux droits simultanés, réciproques, qui s'engendrent mutuellement tour-à-tour, ou plutôt qui n'en font qu'un. On a reconnu l'un sans l'autre. C'est là le mal. En nier un, c'est les nier tous les deux. Les reconnaître ensemble, c'est les assurer et les pacifier. Tel est le problème. Nous voilà au vif, au cœur même de la question. Ne détournons pas les yeux, ne faisons pas comme l'autruche qui met la tête sous l'aile pour ne pas voir le chasseur qui la tue. Nous avons beau dire qu'il n'y a plus de classes, ni bourgeoisie, ni plèbe, qu'il n'y a plus qu'un peuple, un peuple de citoyens; pas encore, tout cela est vrai en germe, en principe, et non en fait. C'est là une vérité constitutionnelle, parlementaire, académique; mais la vérité vraie, c'est qu'il y a des riches et des pauvres, qu'il y a des ouvriers et des maîtres, entendez-vous le mot? des maîtres que vous appelez du nom plus doux de patrons, et qu'enfin toute la question est entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas.

La France est une République, une république démocratique, c'est voté; un gouvernement par tous et pour tous, c'est logique; elle a pour principes : liberté, égalité, fraternité, c'est écrit partout. Elle doit donc assurer à chacun, riche ou pauvre, propriétaire ou prolétaire, au nom de la liberté, le développement de ses facultés, au nom de l'égalité, la satisfaction de ses

besoins, au nom de la fraternité, la puissance de tous. C'est ainsi qu'il n'y aura vraiment plus qu'un peuple d'hommes libres, égaux et frères, un peuple de citoyens.

Pour atteindre à ce but heureux, désirable, désiré par tous ici, je le crois du moins, il faut satisfaire les droits méconnus comme les droits acquis, universaliser la propriété par le travail. Mais nous ne voulons pas pour cela que l'Etat soit, comme on l'a dit, entrepreneur de travail, chef d'industrie, patron d'atelier national, que sais-je? — Non, il ne s'agit pas de faire de la République une boutique, une fabrique, de nous enrégimenter tous comme des soldats du travail, avec un uniforme, sous une égalité de salaire, dans une discipline qui serait la pire des tyrannies, une tyrannie comme au Paraguay ou au Caire en robe de jésuite et un turban de pacha. Nous ne sommes pas de cette école gouvernementale qui veut que l'Etat fasse tout. Nous avons horreur des entraves et des contraintes, autant et plus que personne ici; nous voulons la liberté, car nous la voulons même sans cautionnement. Nous ne voulons de l'Etat que sa prévoyance; nous ne voulons son intervention que pour fournir à chacun les moyens, les instruments de travail; que pour empêcher le monopole et l'accaparement; que pour assurer l'exercice et la jouissance du droit de tous. Nous voulons son aide, enfin, non pour appauvrir le riche, mais pour enrichir le pauvre; non pour affaiblir le fort, mais pour fortifier le faible. Tandis que vous, vous voulez seulement la liberté du fort, même celle d'écraser le faible, et vous ne laissez au pauvre que la liberté de mourir de faim aux pieds du riche.

Les hommes généreux qui ont vu les conséquences de cette liberté ou plutôt de cette tyrannie, les inconvénients de l'industrie individuelle et du travail anarchique, ont conclu à *contrario*, à l'industrie par l'Etat, et ils se sont trompés; ils sont tombés d'un excès dans l'autre, car les extrêmes se touchent. Mais la science procède autrement : elle ne va pas, comme une pendule, aux deux extrémités; elle ne fait que retourner le mal, car ce n'est que le changer; elle arrive au bien par une combinaison plus sûre. Or, elle est arrivée à l'industrie collective, c'est-à-dire à l'association. Il s'agit donc simplement pour l'Etat de protéger, de seconder, d'organiser, selon l'article 13, l'association pour assurer du travail à tous. Comment l'organiser? Par le crédit. Le droit au travail n'est donc que le droit au crédit. Le Trésor public est l'argent du peuple, a dit M. Thiers; il est donc juste qu'il retourne au peuple. Il s'agit seulement de faire en grand ce que vous avez fait en petit. Les trois millions que vous avez votés sont un ruisseau, il faut un fleuve, mais il faut qu'il coule sans cesse et pour tous. Si donc au lieu de jeter les millions dans le trou des ateliers nationaux, et aujourd'hui dans les puits perdus de l'aumône, vous aviez donné tous ces millions aux maîtres, à la condition d'associer les ouvriers, et aux ouvriers pour s'associer entre eux; si au lieu de déclarer tout papier-monnaie impossible et impraticable, et d'en avoir pourtant, par respect pour la Banque, un qui est mal garanti, insuffisant et usuraire, vous aviez créé un système de banque industrielle et agricole, qui fit circuler partout à bon marché un capital abondant et certain; si au lieu de l'impôt de 45 centimes vous aviez dégrèvé les pauvres par une proportion équitable, c'est-à-dire progressive; si vous aviez établi dans tous les grands centres de population les Bourses de travail, comme celles du capital, où les bras eussent pu s'offrir et se demander comme les fonds, et les travailleurs se répartir d'un lieu à l'autre, selon le besoin, à l'aide des télégraphes et des chemins de fer; si vous aviez occupé le trop-plein des villes à de grands travaux avantageux, et attrayants d'utilité publique, comme les défrichements, les reboisements, les irrigations et les colonies agricoles; si vous aviez, par l'assurance et la mutualité sociale, garanti les pertes et les déconforts comme on garantit l'inondation, l'incendie; si vous aviez enfin, par des lois nouvelles sur les commandites, réglé le droit du capital, qui ne peut avoir que cinq pour cent lorsqu'il est prêteur, qui, au-delà de ce taux légal, fait de l'usure, c'est-à-dire un crime prévu et puni par le code; mais qui peut commettre ce crime impunément et sans mesure, gagner dix, vingt, trente, cent pour cent, lorsqu'il est entrepreneur; si vous aviez, par cette série de lois démocratiques, et par d'autres encore découlant toutes du principe d'association; si vous aviez augmenté la production et la consommation, alors vous pourriez réaliser le droit au travail et même le droit au repos.

Car le tout est la production et consommation. Il n'y a pas assez de production, il n'y a pas assez de consommation, parce qu'en définitive il n'y a pas assez de travail; et il n'y a pas assez de travail, parce que le travail est mal distribué et mal rétribué. Mal distribué, car l'agriculture manque de bras et l'industrie en regorge; mal rétribué, car il est salarié. S'il avait donc concerté d'efforts et d'équité de profits, avec nos ressources et nos instruments on pourrait tripler les produits, les élever de sept milliards à vingt milliards par an; ce serait le salut; et il est dans l'association, quoi qu'en disent MM. Thiers, Lamoricière et les autres. M. Thiers a parlé contre l'association; mais de sentiment et d'instinct, sans aucun fait, sans aucune preuve. Un de ces honorables amis, qui répugne autant que lui à ce grand principe, le citoyen Grandin, qui a horreur de l'association autant que du discours écrit, s'est cité pour preuve, du moins; et il nous a dit, avec plus d'improvisation que de raison, qu'à Elbeuf, cette terre promise de l'ouvrier, cet Eldorado du travail, les prolétaires qui se conduisaient bien deve-

naient maîtres; mais que les maîtres qui se conduisaient bien aussi, car, je le répète, il se donnait pour preuve, couraient risque de devenir prolétaires; et il ajoutait que s'il eût associé ses ouvriers depuis qu'il fabriqua, ces fortunés ouvriers seraient aussi malheureux que lui. Si le citoyen Grandin eût médité, étudié davantage la question; s'il eût un peu moins cédé au laissez-faire ou au laissez-aller du discours, il aurait appris ce qu'il ne sait pas, sans doute, car je le crois de bonne foi, il aurait appris pour le dire à tous ceux qui l'ignorent, même à M. Thiers, que ses ouvriers associés, ayant un intérêt nouveau et proportionnel au sien, auraient travaillé comme maîtres et non comme ouvriers; qu'ils auraient ainsi redoublé d'activité, d'ordre, de soins, de zèle; qu'ils auraient fait plus, fait mieux avec moins temps et moins de matières; qu'ils auraient économisé la marchandise et la main-d'œuvre; que le travail eût été moins coûteux et plus avantageux; et qu'enfin la fabrique ayant gagné au lieu de perdre, le citoyen Grandin serait à cette heure dans une position moins triste et ses ouvriers encore plus heureux: c'est l'ABC de l'économie politique qui peut échapper à l'improvisation et non à la réflexion. Ceux, au contraire, qui ont plus de réflexion que d'improvisation, savent quels peuvent être les immenses bienfaits de l'association. Ils savent que c'est l'économie des moyens et des forces, l'augmentation des résultats et des produits; car tous les associés sont intéressés; tous les ouvriers ont le stimulant de la propriété; tous ont alors la main et l'œil du maître, si justement appréciés, si nécessaire au succès; ils ne peuvent plus être paresseux ni esclaves, car ils sont tous chefs, tous propriétaires par le travail, car le travail est l'égal du capital; et toute la solution est là.

La République a reconnu des droits nouveaux; les droits sont des besoins. Pour satisfaire plus de besoins, il faut plus de produits; pour produire davantage, il faut travailler davantage, il faut s'associer, il faut sortir du système morcelé et salarié; car il est coûteux et stérile; il faut que le travail et le capital aient chacun leur droit et leur part; qu'ils s'unissent scientifiquement pour produire, équitablement pour partager. C'est là, je le répète, la solution du problème, le salut de tous, du travail comme de la propriété, cette propriété qu'on croit si heureuse avec ses detresses d'argent et ses angoisses d'honneur; ces fabricants sans commandes, ces marchands sans pratiques, ces cultivateurs sans avances, tous ces petits bourgeois pleins de soucis et d'alarmes, qui luttent sans cesse contre la fin de mois, la concurrence, la faillite et l'usure, sont aussi opprimés par le capital, et presque aussi à plaindre, faute de crédit, que les ouvriers qui luttent contre le chômage et la faim.

Le capital lui-même a sa peine, sans crainte; et les gouvernements sont forcés, aux temps de crise qui se renouvellent toujours, quand viennent les émeutes et les disettes, de s'épuiser en aumônes ou en gentarines, composant avec les forts, inflexibles avec les faibles, ayant par exemple, des bons de pain pour Paris et des bons de guillotine pour Buzançais! Voilà cette société, le vieux monde si rempli de vicissitudes, que M. Thiers appelle un spectacle amusant. La République ne peut pas gouverner ainsi; la République ne peut se contenter de l'aumône qui supprime le travail, et du bourreau qui supprime l'homme. Elle comprendra tôt ou tard que ce qui manque à tous, c'est l'ordre et l'équilibre dans la production, la mesure et l'équité dans la distribution, l'ensemble des efforts, le partage des effets, la possession pour tous des instruments de travail, des moyens de crédit; en un mot, la représentation de tous les intérêts, la satisfaction de tous les besoins, la conciliation de tous les droits, l'harmonie et la paix par l'association.

Il faut donc satisfaire le droit au travail par l'association. Reconnu ou non, il est; car la révolution s'est faite par lui et pour lui; c'est un droit naturel, droit promis, droit écrit depuis le 24 Février. Quoi qu'en ait dit M. Lamartine, le décret a été rendu, promulgué, affiché, et en ces termes formels, *droit au travail*; existence garantie pour tous. Le peuple a son titre, titre en règle, authentique, et reconnu par le gouvernement provisoire en même temps que la République. Vous êtes au-dessus du gouvernement provisoire, je le sais; mais vous n'êtes pas au-dessus du droit. Le droit peut se passer de votre constitution, votre constitution ne peut se passer de lui. Toute constitution n'est possible, n'est durable qu'autant qu'elle est faite à l'image de l'homme, conforme aux besoins et aux droits de sa nature. Or, je l'ai prouvé, le travail est un besoin, c'est-à-dire un droit; le droit existe de soi, et tout ce qui se fait contre lui ou sans lui est nul d'avance. Vous allez revoir votre constitution, pensez-y. Ce qui perd les constitutions et les sociétés, c'est de ne pas satisfaire le droit, c'est le manque de logique, c'est qu'une fois les principes posés, elles en tirent mal ou n'en tirent pas les conséquences, sans comprendre que le peuple est un grand logicien qui finit toujours par conclure. Ainsi, ceux qui ont proclamé les premiers la fraternité en ajoutant *ou la mort*, ont conclu contre leurs prémisses, et ils sont retombés. Vous courez le même risque en constituant la République sans le travail. Votre constitution aura un défaut, et le mot défaut signifie quelque chose qui manque, qui appelle un complément, c'est-à-dire une révolution! Chaque révolution n'est qu'un complément apporté à la grande charte humaine; c'est dans ce sens que le Christ a dit: « Je ne suis pas venu abolir la loi, je suis venu l'accomplir. » Et, pour preuve de ce que j'avance, le christianisme lui-même, qui a achevé la loi de Moïse, a été achevé à son tour par la Révolution française. Le christianisme n'avait reconnu que le devoir ici-bas, la France a reconnu le droit. La France, a dit Chateaubriand, est un soldat; je dis, moi, qu'elle est le soldat du droit. Et, à ce propos, un mot de réponse à M. Dufaure. Qu'est-ce que le droit? Le droit, dont on fait bon matché quand il s'agit du travail, et qu'on tient si haut quand il s'agit de la propriété; le droit qu'on obscurcit sous le rayonnement du devoir, quand on a besoin de la résignation du pauvre, et qu'on fait tant briller quand on veut sauver le privilège du riche; car c'est toujours la même méthode de prêcher le devoir au faible afin de mieux garder le droit des forts; — le droit, citoyens, c'est le juste, il n'est et ne peut être qu'à la condition d'être pour tous, sinon c'est le privilège; et le Christ qu'on a invoqué, au nom du devoir, qui nous a en effet apporté la loi de soumission, de résignation aux puissances de ce monde, le Christ est pourtant venu au nom du droit, n'a été fort que par le droit, qu'en proclamant le droit de l'homme devant Dieu. Je sais bien qu'il a prêché le renoncement et le détachement de la terre; mais en vue du ciel, mais au prix d'un droit dans l'autre vie; et cela s'explique, car il enait après Spartacus; car, sous l'oppression invincible de l'empire romain, le besoin de justice, le besoin du droit qui est éternellement né dans l'homme, recourait au ciel, à défaut

de la terre. En désespoir de cause, en haine du monde, du monde païen qui ne représentait que la matière et la force, le Christ faisait fi de cette vie temporelle appartenant à César, et n'aspirait qu'au royaume qui n'est pas de ce monde au royaume spirituel, au royaume de Dieu.

Le paganisme n'avait reconnu qu'une moitié de l'homme, le corps; le christianisme, à son tour, ne reconnaissant que l'autre moitié, l'esprit. Il était donné à la France, qui est le peuple logique et rationnel par excellence, c'est-à-dire le mieux équilibré au matériel et au spirituel, qui ni réaliste comme l'Italien, ni spiritualiste comme l'Allemand, de conclure de l'idée au fait, de compléter le christianisme, de proclamer le droit entier, de vouloir la terre en attendant le ciel, de réaliser la justice ici-bas comme là haut, de détrôner César enfin, et de faire arriver le règne de Dieu, c'est-à-dire le règne du peuple. Le droit, c'est la religion de la France, c'est-à-dire Dieu dans l'humanité. Soyons donc logiques comme nos pères, qui ont proclamé les droits de l'homme et du citoyen, soyons les enfants de la France; mettons donc le droit à côté du devoir. Le paragraphe 7 de votre préambule impose le travail comme un devoir aux citoyens de la République. Comment imposer un devoir sans accorder un droit? Ces deux termes sont corrélatifs, synonymes; le droit est ce qui conserve l'individu; le devoir est ce qui conserve la société. Il n'y a pas de société sans individus. Je dis plus: le droit précède le devoir, qui n'est que la conséquence et la dette du droit. L'homme a des droits avant qu'il ait des devoirs. L'enfant nu, faible, sans ressources, a d'abord droit de vivre, d'être nourri, vêtu, défendu, et il trouve ces droits assurés dans l'amour du père et de la mère, pour les rendre de même, un jour, à ses propres enfants. La vie humaine est un échange qui se fait ainsi, recevoir et donner. De même, l'homme qui naît pauvre, faible et dénué, a droit à la protection, à la sollicitude, à la richesse de la grande famille qui s'appelle la société. Vous avez reconnu vous-mêmes la dette de la société; or, une dette suppose une créance; une créance une action. Une action s'exerce pacifiquement ou violemment. Si donc vous dites à votre créancier: Je reconnais votre titre, mais je vous demande du temps, car je ne peux vous payer; je vous donnerai un à-compte ou même rien à cette heure; mais, croyez-le, je ferai tous mes efforts pour m'acquitter un jour; il n'y a pas de créancier si dur, si exigeant qu'il soit, qu'il ne vous fasse répéter. Mais si vous lui dites: Dieu vous bénisse! je ne vous connais pas; je ne vous dois rien; je vous donnerai si je peux, si je veux; dans la limite de mon superflu et de ma charité; alors le créancier vous fera des frais. Ah! citoyens, le peuple est un bon créancier qui s'arrangera avec vous s'il vous croit de bonne foi. Ce n'est pas le retard que je crains, c'est le refus; ce n'est pas l'impatience, il est habitué à attendre; c'est le désespoir.

Où, si le peuple ne peut vivre en travaillant, il mourra en combattant. Pensez-y! Pensez-y! Le président du conseil, plus juste et plus clairvoyant en cela que la commission d'enquête, qui ressembla un peu à la commission de constitution, vous a dit en parlant de l'insurrection de juin, je cite ses paroles: L'esprit de désordre a spéculé sur la misère; donc la misère des deux côtés, la misère partout, et les faits sont à l'appui. Sur les drapeaux enlevés de ces funestes barricades et apportés ici, j'ai vu écrits ces mots: Vive le pain! j'ai vu des outils tracés sous cette formidable devise, et dans une ambulance de blessés, sur dix-sept hommes on a trouvé 25 sous; et l'un de ces hommes qui avait perdu un bras, disait avec une joie frémissante: Tant mieux. C'est cela de moins à nourrir! Ah! je me reportais alors au grand jour des élections, et je pensais aux bulletins de ces pauvres gens de peine et de labeur, qui avaient écrit après les noms de leurs députés ce vœu d'ordre et de paix: Vive le travail! Oui, vive le travail, à bas les armes, à bas la faim! Plus de sang, plus de victimes, plus de misère! Il ne faut plus revoir ces terribles journées; il ne faut plus que les partis, que les factions, de quel que nom qu'on les nomme, puissent se servir, contre le peuple, des droits et des besoins du peuple. Il faut désarmer l'ennemi, il faut lui enlever ce fidèle, ce fatal auxiliaire qu'il trouve toujours prêt, la misère. Que serait l'esprit de désordre et de parti sans la misère? Ridicule et impuissant. Il n'est redoutable que quand il s'arme d'un droit exigible, d'un droit méconnu, quand il peut spéculer enfin sur la misère. Allez, le peuple ne se révolte pas pour le plaisir de se révolter. Quand il quitte femme, enfants, travail, pour descendre par milliers dans la rue; quand il s'expose à la mort, à la prison, à l'exil, c'est qu'il souffre dans ses droits et veut justice. Les révolutions sont des revendications, les insurrections des sommations. Elles se font logiquement, fatalement, successivement à leurs échéances, hier pour le droit religieux, aujourd'hui pour le droit politique, demain pour le droit matériel, et tout cela pour ne faire qu'un seul et même droit, le droit de vivre, le droit humain, le droit pour l'homme d'accomplir sa destinée entière, d'avoir enfin la plénitude de son être, le droit du corps et de l'âme. Car l'homme, n'en déplaise au poète, n'est pas un pur esprit, il est corps et âme; s'il ne vit pas que de pain, sans pain il meurt. Les ouvriers des faubourgs, cette Irlande de Paris, devant leurs enfants qui rient et leurs femmes qui pleurent, ne demanderaient pas mieux que d'être de purs esprits; mais par malheur ils ont deux besoins, il leur faut deux satisfactions. Toute société qui ne reconnaît pas ces deux droits est condamnée à mort, ce n'est plus qu'une question de temps. Le besoin d'un droit méconnu, matériel ou moral, voilà donc le sens, le seul et vrai sens des révolutions, de la Révolution de Février comme des autres, et plus que des autres. Le peuple a fait celle-là au nom du droit de vivre en travaillant, et quand ce droit lui a été promis, et parce qu'il lui a été promis, le peuple vainqueur, armé, maître de Paris, redevenu le souverain, le peuple en guenilles et en armes, dans sa pauvreté, sa force et sa modération, a fait trois mois de crédit à la République, et il n'est revenu que le troisième mois, je me trompe, le quatrième, jour pour jour, nous signifier son protêt au nom de la misère. Au nom de l'humanité, évitons la saisie!

Criez, murmurez tant que vous voudrez. Je sais bien que l'opposition est toujours condamnée à jouer le triste rôle de la Cassandra antique, condamnée par sa conscience à toujours dire une vérité qui n'est jamais écoutée. Mais l'avenir, hélas! se charge du soin de justifier sa parole. — Eh bien, je vous le dis avec douleur et une conviction profonde, si vous n'accordez le travail, si vous n'ouvrez les soupapes de cette machine chauffée à mille atmosphères, je crains, je prévois, je prédis l'explosion. Et maintenant, accusez-nous de vouloir les révolutions, parce que nous les annonçons. Vous savez mieux que personne que ceux qui font les révolutions ne sont pas ceux qui déclament le droit, mais ceux qui le refusent. Vous savez

mieux que personne qu'elles arrivent par la résistance et non par les concessions. Tenez, quand les libéraux disaient à la royauté: Donnez-nous la réforme! La royauté leur répondit: Vous êtes des aveugles, mais derrière vous il y a des ennemis; vous demandez la réforme et vous ferez la République. Les libéraux répliquaient avec raison: C'est vous qui ferez la République en refusant la réforme. Et, en effet, la réforme a été refusée, et nous avons la République. De même, citoyens, quand nous vous disons: Donnez-nous le travail, ou vous aurez la révolution, vous nous répondez aussi: Vous êtes des aveugles, mais derrière vous il y a des ennemis. Et vous nous refusez le travail. Prenez garde à la révolution!

Citoyens, il n'est que temps de sauver la République, et pour cela il faut faire plus que nous n'avons fait, il faut établir sur le droit commun, c'est-à-dire sur le travail. Tout gouvernement qui veut durer un peu, s'appuie sur des droits et des intérêts faits pour le soutenir. La première Révolution a créé, entre autres droits, la propriété des biens nationaux. L'Empire a mis un bâton de maréchal dans le sac de ses soldats. La Restauration a voté un milliard d'indemnité pour ses nobles. On sait quelle part la royauté de juillet a faite aux bourgeois. Qu'a donc fait la République pour le peuple? Je le dis avec regret, jusqu'à présent la République a tout fait pour ceux contre qui elle s'est faite, rien pour ceux qui l'ont faite. Elle a voulu rallier quand même, à tout prix, les privilégiés, ceux qui l'ont subie, acceptée si vous voulez, mais qui la rendraient comme ils l'ont reçue; ceux enfin qui ont pour elle, sinon de la haine, du moins un sentiment qui, certes, n'est pas de l'amour. Elle leur a sacrifié le peuple qui seul l'aime assez pour la défendre et la garder; elle n'a pas su contenir ses ennemis, ni maintenir ses amis. Complaisante aux uns, injuste, ingrate pour les autres, elle ne s'est manifestée au peuple que par des lois d'aggravation. La loi des quarante-cinq centimes, la loi des atteroupements, la loi des clubs, la loi des cautionnements, la loi des octrois, la loi des douze heures, la loi de la contrainte par corps, bientôt la loi du sel et des boissons; autant de mesures oppressives et compressives qui perdent la République dans l'esprit du peuple, qui ont fait d'elle une forme sans fond, une sorte d'empire sans gloire, une monarchie sous le nom de République, une République bourgeoise malgré son titre démocratique, violente à l'intérieur, faible à l'extérieur, re-suscitant les hommes et les choses du passé, juillet en février. — Comptez que de brèches au principe, depuis que nous sommes ici: nous avons entamé la liberté d'association, la liberté de pétition, la liberté de la presse, la liberté individuelle. Bref, nous n'avons été occupés qu'à défaire ce que le gouvernement provisoire, ce que le peuple avait fait, et à refaire ce qu'il avait défait: je me trompe, nous avons détruit et conservé le mal, nous avons aboli les dix heures, et sauvé les 45 centimes. Et cependant pour le peuple, l'impôt et le travail c'est tout le gouvernement; aussi le peuple dit déjà que la République a eu son programme de l'Hôtel-de-Ville; et vous savez où vont les gouvernements qui oublient leurs programmes. Il faut donc absolument que la République soit une vérité, il faut que le peuple ne doute pas de la République. Certes, le peuple a l'instinct et le sentiment républicains; mais le sentiment et l'instinct, la foi, l'amour même, si profonds, si sublimes qu'ils soient, ne résistent pas aux faits et à l'expérience, à la souffrance et au besoin. Les ennemis de la République sont là tout prêts à exploiter l'indifférence et la désaffection du peuple, à profiter de sa gêne qu'ils causent, à tourner contre la République le mal qu'ils lui veulent et qu'ils lui font; et les prétendants viendraient au peuple affamé comme le tentateur est venu au Christ dans le désert. Qui pensait à un empereur ou à un roi, le 24 février? Les prétendants n'avancent que parce que la révolution recule; l'esprit de parti, l'esprit de mal, spéculant sur la misère, et lui offre des mondes. Les grands voient dans la royauté la clef de voûte de leurs privilèges, la sécurité de leurs jouissances; ils croient encore, après tant d'épreuves décisives, à l'ordre et à la stabilité des trônes, et ils agitent pour pêcher quelque roi en eau trouble. Les petits, au contraire, regardent l'Empire qui a réalisé pour eux un moment un des trois grands principes de la Révolution. Je m'explique; l'empire, en effet, avait hérité de la République sous bénéfice d'inventaire. Il n'avait pris qu'un seul des trois principes, l'égalité, en élevant le niveau au lieu de l'abaissant.

Chacun, comme j'ai dit, avait alors un bâton de maréchal dans son sac. Chacun pouvait s'affirmer selon sa valeur, et atteindre à son rang suivant son droit.

L'empire avait ainsi répondu à ce besoin, à ce droit d'égalité et d'élévation des masses. Un lieutenant empereur, un palfrinier roi de Naples, un clerc d'huissier roi de Suède, le peuple devant souverain dans ses nobles enfants, voilà le secret de la puissance impériale, voilà le prestige qui l'a maintenu jusqu'à ce que la liberté qu'il avait niée fut enfin la plus forte; car l'empereur l'a dit lui-même: Ce n'est pas la force étrangère, c'est l'idée libérale qui m'a tué.

La République ne peut donc se soutenir qu'à la condition d'offrir plus de sécurité et plus d'ordre aux uns, que la royauté qui finit par les révolutions; plus de satisfaction et d'honneur aux autres, que l'empire qui finit par les invasions. Elle le peut aisément. Elle a pour cela trois principes au lieu d'un.

Si l'empire a été fort avec un seul principe, que sera la République qui a les trois? Elle n'a qu'à réaliser pour tous, liberté, égalité, fraternité; elle n'a qu'à reconnaître le seul prétendant qui soit légitime, le travail; elle sera inébranlable alors, et n'aura plus à craindre tous les revenants à couronne immuable; elle le peut, elle le doit par l'association.

La constitution, dans son article 13, consacre, impose le principe. Il ne faut donc pas se contenter de l'essayer une seule fois, et par de petits moyens qui le feraient échouer; il faut au contraire étendre et continuer l'essai avec toutes les ressources capables de le faire triompher. Les adversaires de l'association (qui nous ont sommé d'exposer nos doctrines, et qui nous ont forcé à faire ce long discours) nous ont dit franchement ce qu'ils veulent: l'ancien monde, le mal profond et sans remède, la République à privilèges et à aumône, toujours la même chose, comme la royauté, une République non faite pour donner de l'ouvrage aux ouvriers; le chaos sans lumière et sans droits, ayant la fatalité pour droit et le hasard pour Dieu; la vieille société avec son imprévoyance et son insensibilité de marâtre: l'homme, fût-il né pour être Luther ou Newton, abruti, enchaîné au plus rude des maîtres, à la misère, entre l'hôpital et la prison, entre l'aumône qui dégrade et le crime qui tue; le paupérisme, en un mot, avec toutes ces conséquences forcées de malheurs publics et privés, sa suite de forfaits, de hontes et

Les séditions, la banqueroute enfin; car l'injuste coûte cher, parce qu'il est impossible, et toujours, toujours la révolution.

Pas d'illusions, citoyens, la vérité. M. Thiers, fidèle aux intérêts matériels, les déclare satisfaits avec 40 sous par jour pour l'ouvrier; le salaire qui satisfait M. Thiers, pour l'ouvrier, bien entendu, est au-dessous du besoin; si l'ouvrier gagne plus, il paye plus encore et consomme moins que jamais. Sur 33 millions de citoyens, il y a 10 millions de nécessiteux, et 20 millions de prolétaires; sur 10 millions de propriétaires, 5 millions ont leur cote au-dessous de 5 francs; sur trois hommes qui vivent à Paris, un meurt à l'hôpital, et vous avez à cette heure, avant l'hiver, près de 300,000 pauvres inscrits aux maisons de Paris, à cinq sous par jour, car il faut les nourrir ou les tuer, et vos dépenses enfin sont d'un million par jour en sus de vos recettes. Voilà où vous en êtes; et savez-vous où en est l'Angleterre, avec le beau système d'assistance que vous lui empruntez? Savez-vous où elle en est avec ses pauvres, avec sa taxe volontaire ou forcée? Laissez-moi vous citer un des derniers écrits d'un homme que le peuple regrette et vénère, qui serait assis sur nos bancs s'il vivait encore; que quelqu'un du gouvernement écoute au moins, de Godefroy Cavaignac; c'est une traduction de l'anglais écrite par lui, dans les loisirs de déporté que lui avait faits la royauté. Vous avez permis des citations anti-socialistes; permettez-nous, à notre tour, des citations anti-sociales. Vous allez entendre, je vous en prévient, des choses inouïes, énormes, monstrueuses, des horreurs qui ne pouvaient naître que chez un peuple qui a produit Malthus; vous allez voir jusqu'à quel lyrisme peut s'élever l'économie politique, et de quels excès sont capables les philanthropes échauffés. Malthus est dépassé de cent piques. Malthus économisait les hommes; son successeur les supprime: c'est le superlatif de l'économie. Ecoutez, la citation sera courte et bonne: « L'ouvrage publié d'abord sous le pseudonyme de Marcus, par un libraire moral et religieux de Londres, comme qui dirait un libraire du quartier Saint-Sulpice à Paris, est intitulé: *Essai sur la possibilité de limiter la population*. Il a été attribué à l'un des trois commissaires de la loi des pauvres, et réimprimé par un éditeur charitiste pour l'instruction des travailleurs avec ce titre: *Livre du meurtre, ou Vade-Mecum des commissaires, dans la Grande-Bretagne et l'Irlande*, par Marcus, un des trois.

« J'espérais, dit Thomas Carlyle, dans une analyse de ce livre traduit par G. Cavaignac, j'espérais que cette œuvre finirait par n'être qu'une plaisanterie; mais non, il y a là un sérieux glacial comme celui de la mort. Marcus est un bienfaiteur de l'humanité à sa manière. Du haut des doctrines de Bentham et de Malthus, il a, sous un ciel de fer, regardé fixement les misères de ce monde, et, d'une voix sourde, mais positive, il conclut, il demande que tous les enfants des classes ouvrières, passé le troisième, soient asphyxiés. On amènerait les mères à y consentir... par des primes. Il y aurait dans chaque paroisse un exterminateur communal. On construirait de beaux cimetières avec des colonnades et des vases de fleurs. Là, les matrones infanticides viendraient le soir promener leur rêveries, et songer par quel acte de patriotisme elles ont servi la société. »

Je m'arrête de dégoût et d'indignation... De quel côté sont les sauvages?

Ah! citoyens, cessons donc de nous outrager, car l'outrage, comme vous voyez, peut se retourner contre ceux qui l'emploient. Cessons surtout de calomnier l'homme et de blasphémer Dieu, de le déclarer impuissant et méchant dans son œuvre... N'accusons que notre ignorance. Le mal est une erreur, et l'erreur de Malthus est maintenant démontrée par une preuve victorieuse, par la théorie nouvelle du plus fort économiste de l'Angleterre, M. Doubleday, par la véritable loi de la population. Ah! laissez-moi vous lire encore cette page consolante qui est comme le remède à côté du mal, l'antidote de ce poison.

« La véritable loi de la population, la loi du croissement et multipliés, forme le plus parfait contraste avec la loi de Malthus. M. Doubleday prouve par la physiologie, l'histoire et la statistique, c'est-à-dire par les principes, les faits et les chiffres, par tout ce qui constitue la science humaine, que l'accroissement et la diminution des races sont en raison inverse de la quantité et de la qualité des subsistances; que l'abondance modère la fécondité, et que la disette l'augmente; en d'autres termes, l'excès de pléthore est contraire aux vertus procréatrices, tandis que l'anémie leur est favorable. Cette théorie prouve la haute sagesse de la Providence; car, au moment où l'espèce humaine pourrait s'éteindre de misère, la loi de reproduction s'exalte, proteste, comble les vides et ne s'arrête qu'avec le bien-être et l'abondance. »

Rien n'est plus simple, comme on le voit, rien n'est plus libéral, rien n'est plus divin, parce que rien n'est plus humain... De quel côté sont les athées?... Choisissez donc des deux doctrines: la doctrine d'antagonisme ou la doctrine d'harmonie, celle qui met l'homme et Dieu en lutte ou celle qui les met d'accord. L'une mène au bourreau, l'autre au boulangier; car il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes, la compression ou la satisfaction; car il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes, la justice ou la force. Les gouvernements de la force et de la compression, nous ne connaissons que ceux-là; nous les avons tous supportés et tous renversés; ils ne sont donc forts que de noms. Despotisme féodal, monarchique, démocratique, impérial et bourgeois, ils sont tous tombés. Pourquoi? Parce que rien n'est plus faible que la force; parce qu'on ne mène pas l'homme par la violence, pas même les animaux; parce que le droit humain est irréductible, et qu'à moins de laisser le grand ressort, l'expansion est toujours égale à la compression. J'entends souvent dire: il faut que le pouvoir soit fort. Oui, mais comprenons bien ce que c'est qu'un pouvoir fort. Un pouvoir est fort quand il est juste, et il est juste quand il représente tous les droits. Sinon il est injuste, faible et caduc; car rien n'est plus facile sans doute que de gouverner par la force. Seulement c'est impossible. On a le calme un jour, un an, quinze ans, mais après... Les hommes d'Etat du passé, les hommes d'expérience et non de principes, au lieu d'observer, de garder le droit, croient se tirer d'affaire en l'évadant sans cesse, en le sacrifiant aux faits, aux moyens, aux expédients, et ils s'appellent hommes habiles, politiques et pratiques... Citoyens, rien de plus malhabiles que les habiles. Il n'y a qu'une habileté, la logique; qu'une politique, la justice; qu'une pratique, la vérité. Le gouvernement est une science, une science mathématique. Il ne suffit pas de proclamer, d'imposer même les principes, il faut les constituer, les organiser, les réaliser, et c'est devant cette tâche rude mais sûre que les gouvernements, à défaut de

savoir ou de vouloir, ont toujours reculé; et c'est en reculant qu'ils se sont perdus, car ils ressemblent aux filles de Loth; s'ils regardent en arrière, c'en est fait. Oui, citoyens, une fois hors du droit, on n'y peut plus rentrer. Quand on ne peut gouverner avec les principes, il faut gouverner contre, et alors on suit cette voie fatale; on y marche de plus en plus, toujours comme les damnés de Michel-Ange qui s'enfoncent les bras tendus, les yeux fermés dans les profondeurs du mal, droit à l'abîme où sont tombés les autres. Nous-mêmes, citoyens, nous faisons l'expérience de ce terrible courant qui entraîne les gouvernements une fois en dérive. Depuis que nous sommes ici, je vous l'ai dit, nous allons de compression en compression...

Après le 15 mai, le pouvoir nous a demandé une loi sur les attroupements. Il nous l'a demandée sévère, draconienne, armée de toute sorte de rigueurs qu'il disait salutaires, telle enfin que la royauté ne l'a jamais eue; avec cette loi, il répondait de l'ordre; nous la lui avons donnée comme il l'a demandée, et quelques jours après, nous avions l'attroupement de juin. Alors le pouvoir est venu nous dire: la loi des attroupements ne me suffit pas, c'est la presse qui est mauvais qu'il faut comprimer, réprimer. Ah! cette fois, disait-il, si vous m'accordez la loi des cautionnements, je ne veux rien de plus, tout est sauvé. Nous lui accordons la loi, et quatre jours après la loi ne suffit plus; il suspend la liberté. En vérité, où allons-nous dans cette voie de perdition? Vous ne le savez pas. Quatre mois, vous avez tenu la pensée asphyxiée sous cette machine pneumatique qu'on appelle l'état de siège; chaque jour vous lui retirez un peu d'air, et voici venir une nouvelle loi pour l'achever. Mais ne vous y fiez pas, défiez-vous plutôt de vous-même, de votre force. On ne tue pas les gouvernements, ils se suicident. La royauté est morte de sa victoire de juin, que la République prenne garde à la siennelle malheur aux gouvernements qui croient pouvoir tout par la force, qui croient faire de l'ordre par la compression; la négation des besoins et des droits, par le silence et la mort. Oui, l'ordre qui règne à Varsovie, l'ordre public d'avant février, contre lequel il a fallu faire la République, ordre instable, précaire et trompeur, qui couve toujours une révolution. Pour moi, il n'y a d'ordre possible, véritable et durable que par la satisfaction et l'expansion, par la justice et la liberté. Hors de là, point de salut. C'est ce qui fait dire au Christ: Celui qui se sert de l'épée, périra par l'épée. Les lois de septembre n'ont pas sauvé la royauté de juillet, les cours prévôtales la Restauration, les armées l'Empire, la terreur même n'a pas sauvé la Convention; et qui peut se vanter d'être plus fort et plus ferme, plus entier, plus extrême qu'elle dans la compression? Ce n'est donc pas là le moyen; Barrère s'est donc trompé quand il a dit que les morts ne reviennent pas. Il n'y a que les morts qui reviennent. Non, la compression n'est pas le vrai moyen de gouvernement, et à vrai dire, vous n'en avez pas d'autre. Dès qu'il y a fièvre, agitation, inflammation dans le peuple, dès que Paris a mal dans ses faubourgs, vite, sans remonter aux causes, vous lui appliquez le fer et le feu, les remèdes héroïques, sabres et canons, toute la vieille médecine royale qui finit toujours par tuer le médecin. Il n'y a qu'un moyen de guérir le mal: c'est la satisfaction. Essayez donc une fois au moins le nouveau mode de gouvernement. Organisez le travail, vous vous passerez de gendarmes; ouvrez les ateliers, vous fermez les prisons. Je constate ici, en passant, que c'est la République extrême qui veut donner le travail et ôter le bourreau, et que c'est la République modérée qui ne veut pas. Choisissez donc, il en est temps encore, le progrès par la paix, si vous ne le voulez par la guerre. Soyez justes, ne parlez plus d'assistance pour le travailleur; parlez de droits. Ne parlez plus des bienfaits de la propriété, parlez de ses devoirs. Toute la question est entre le capital et le travail. Le peuple ne s'y trompe pas, il ne s'est jamais trompé d'ennemi, et il agit toujours en conséquence. En 93, le point douloureux, irritant, difficile de la Révolution, c'était la royauté. En 93, le peuple l'a combattue avec la hache. En 1830, il s'est contenté de l'exiler avec une escorte de gendarmes. En 1848, il l'a laissée aller avec l'escorte du mépris. Qu'importe un roi à cette heure! L'ennemi, le tyran, le roi véritable et dernier, c'est le capital; le sujet, l'esclave, c'est le travail. Le débat est donc désormais entre le souverain capital et le citoyen travail. Le capital est donc dans la même position que l'aristocratie en 89. S'il veut tout garder, il perdra tout. Il faut qu'il ait sa nuit du 4 août, sa part de concession, son tour de dévouement. Nous ne pouvons nous sauver que par le sacrifice. Ayons donc au moins le mérite de faire de gré ce qu'il faudra faire de force. Nous avons renversé le despotisme de 89 au nom de la liberté, le privilège de 1830 au nom de l'égalité, l'égoïsme de 1848 au nom de la fraternité. C'est par la fraternité, celui des trois principes qui caractérise le plus notre jeune république; c'est par la fraternité que nous devons nous sauver, nous sauver tous ensemble; car nous n'avons pas le droit ni le pouvoir d'être heureux quand nos frères souffrent. Liberté, égalité, fraternité, trois termes inséparables d'une même vérité, mais placés dans leur ordre logique et symbolique: la fraternité, la dernière, parce qu'elle résulte des deux autres. Dites donc au travail d'être le frère du capital; s'il en est l'esclave, l'esclave suppose le maître, et le maître exclut le frère; notre ennemi, c'est notre maître, en bon français; là où il n'y a pas liberté, égalité, il n'y a pas fraternité. La liberté, c'est le droit d'être, l'ordre en est la règle; l'égalité, c'est le droit de justice, le besoin en est la mesure; la fraternité, le plus illimité, le plus absolu des principes républicains; et c'est le nôtre; c'est la loi d'amour, le contre-poids de l'égoïsme. L'égoïsme avait dit: Chacun pour soi; la fraternité dit: Chacun pour tous. La fraternité, c'est toute la République.

Au nom de cette République qui nous a tant coûté, soyons frères, c'est-à-dire solidaires, c'est-à-dire associés. Organisons le travail, engageons-nous, ne doutons pas, ayons la foi, ayons l'amour, nous aurons la science. L'homme peut ce qu'il veut. Nos pères ont vaincu la tyrannie des rois, à force de courage et de vertus militaires. Nous avons une tâche plus difficile et plus glorieuse, quoi qu'on dise. A quoi servirait d'être leurs fils, si nous n'avons rien de plus à faire? Nous avons à détrôner la misère, et nous la détrônerons, nous citoyens, à force de dévouement et de science; le peuple, à force de patience et de résignation. Nous vaincrons cette royauté comme l'autre.

Vive la République démocratique et sociale!

Félix PYAT, Représentant du peuple.

Le Candidat à la Présidence.

Nos amis ont dû apprécier la réserve que jusqu'à ce jour nous avons apportée au sujet de la candidature du parti démocratique à la Présidence de la République. C'est qu'en effet la question était grave et exigeait de sérieuses méditations. Tout en suivant les inspirations de notre cœur, la difficulté subsistait encore. En effet, d'un côté l'instinct naturel nous disait de nous prononcer pour l'homme de nos sympathies: Socialistes sincères, bien résolus à marcher en avant et à ne pas nous arrêter en chemin, la raison et la logique voulaient que notre candidat fut celui qui avait donné à la démocratie sociale le plus de preuves de son dévouement, celui dont les principes, depuis longtemps connus, ne pussent faire l'objet d'aucun doute. D'autre part, une sorte de reconnaissance et d'attachement nous criait de porter nos vœux sur l'homme politique, en qui semblait se personnifier la révolution de Février, et la voix parlait plus fort encore du jour où Ledru-Rollin avait fait acte d'adhésion aux principes socialistes.

En un mot, la question était embarrassante et posée de la manière suivante: Présenterons-nous un socialiste pur, ou un homme politique ayant fait acte d'adhésion au programme de la démocratie sociale?

Dans une circonstance si critique et si délicate, nous avons cru devoir nous abstenir; en publiant le manifeste de la Montagne et la circulaire par laquelle elle recommande aux électeurs la candidature de Ledru-Rollin, nous nous sommes bornés à consigner le fait, nous réservant le droit d'appréciation ultérieure.

Aujourd'hui nous sommes heureux d'apprendre à nos amis politiques que le Comité central socialiste de la Capitale vient de décider à l'unanimité (moins six voix qui se sont abstenues) que le candidat de la République démocratique sociale sera l'homme que nous avons recommandé chaudement et avec conviction aux électeurs du Rhône, en remplacement du citoyen Lortet; l'homme de nos sympathies, le martyr, la personnification des principes que nous avons toujours défendus et que nous défendrons tant qu'il nous restera un souffle de vie, en un mot l'ami du peuple, le citoyen

F.-V. RASPAIL.

En présence de deux noms chers à la démocratie, on comprendra que nous avons besoin de recueillage pour entrer en discussion. Nous remettons donc à prochainement toutes réflexions ultérieures. Hommes de progrès, nous voulons marcher en avant et notre option dès-lors ne peut faire l'objet d'aucun doute.

Le manifeste du comité central socialiste paraîtra sous peu de jours. Nous nous empresserons de le publier.

Le dessous des Cartes.

Nous avons déjà parlé de toutes les intrigues qui se nouent et se croisent à l'hôtel du Rhin et à l'hôtel de la rue de Varennes. Chaque jour nous apporte un nouveau détail. Ainsi, dernièrement c'était l'archevêque de Paris, M. Sibour, qui avait une longue conversation avec le général Cavaignac. Il s'agissait, pour le chef du pouvoir exécutif, candidat à la présidence, de s'assurer de la précieuse influence du clergé. Quelles promesses ont été faites à M. Sibour? Quels engagements a-t-on pris avec lui? C'est ce que nous ignorons. Mais ce que nous savons bien, c'est que l'archevêque et le général se sont séparés forts satisfaits l'un de l'autre, et que le clergé doit, sous peu, recevoir des instructions pour travailler les esprits ou la matière électorale, comme on disait autrefois, au profit du citoyen Cavaignac.

Disons-le cependant, le marché conclu entre ces deux honorables citoyens, pourrait bien n'être, de part et d'autre, qu'un marché de dupes. Il est plus que douteux, en effet, que le clergé des campagnes, recruté en grande partie dans le peuple, consente à obéir avec docilité aux injonctions de ses évêques. La tyrannie, l'oppression, l'arbitraire bannis de l'ordre civil ne peuvent subsister longtemps dans l'ordre religieux. Sous ce rapport, une prompt réforme est indispensable.

D'un archevêque au journal le *Constitutionnel*, la transition est un peu brusque, mais ce n'est pas nous qui prenons plaisir à caresser le blanc et le noir, et à souffrir, en même temps, le froid et le chaud. Du reste, le *Constitutionnel*, après avoir longtemps mangé du jésuite et même un peu du prêtre, s'est amendé tout dernièrement et a reçu l'absolution dans la personne de son patron, le citoyen Thiers, élu représentant du peuple par la grâce et avec le concours du clergé. Passons donc au *Constitutionnel*.

Le général a fait demander dernièrement le directeur de ce journal, le citoyen Véron, jadis entrepreneur de la pâte Regnaud et de l'Académie royale de musique, dans lesquelles entreprises, pâte et académie, il sut gagner un pauvre petit million et la croix dite d'honneur. Le citoyen Véron, qui fut naguère au moment de livrer son journal à M. Guizot pour une recette générale, avait sans doute été jugé par le général Cavaignac, sensible à certains arguments. Néanmoins, le citoyen Véron ne répondit pas à la première invitation qui lui fut faite. Il ne se laissa pas davantage fléchir une seconde fois; mais la troisième épreuve fut plus heureuse. Le citoyen Véron, attendu à onze heures du soir chez le général, se présenta à minuit et demi. L'heure était un peu indue et le procédé passablement cavalier; mais, en raison de la circonstance, on ne s'arrête pas à ces menus détails. Le citoyen Véron fut donc reçu. Nous sommes un peu mieux renseignés sur le sujet de cet entretien nocturne que sur celui dont nous avons parlé précédemment; mais la prudence, dit-on, est mère de la sûreté, en conséquence, nous serons circonspect. Constatons seulement que l'ancien entrepreneur de pâte pectorale quitta, vers une heure et demie du matin, le général Cavaignac, avec une figure toute rayonnante de la joie d'un futur receveur général.

On voit que tout n'est pas rose dans la profession de candidat à la présidence de la République. Il faut voir les évêques, cultiver les journalistes, distribuer les promesses et, par-dessus le

marché, prendre à droite et à gauche, dans la plaine et sur la montagne des engagements inconciliables.

Jusqu'à présent, ces diverses petites manœuvres ont réussi. Le Constitutionnel garde, vis-à-vis du général Cavaignac, une bienveillante neutralité. Quant aux Débats, ils sont acquis au chef du pouvoir exécutif, au moyen d'une petite razzia de faiseurs répandue sur la famille Bertin. Heureuse famille ! comment ne prospérerait-elle pas à l'ombre bienfaisante de tous les pouvoirs ?

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 10 novembre 1848.

L'Assemblée nationale adopte successivement les chapitres I, II, III et IV du budget de l'instruction publique et des cultes. Une discussion s'engage sur le chapitre V. La séance est levée à cinq heures et demie et renvoyée au lendemain.

Séance du 11 novembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie. Un projet de loi d'intérêt local concernant le département de la Sarthe est adopté, au scrutin de division, par 588 voix contre 4.

Le citoyen Deville dépose une pétition signée de 2,000 élèves des écoles de Paris demandant l'amnistie pour les inculpés de mai et de juin. — Renvoyée au comité de la justice.

L'Assemblée adopte encore des projets d'intérêt local relatifs aux départements de Loir-et-Cher, de Seine-Inférieure, de la Somme et du Lot-et-Garonne.

Le citoyen Vivien, ministre des travaux publics, présente un projet de loi relatif à la concession des mines.

Le comité des travaux publics présente son rapport sur le projet de décret relatif au chemin de Verdun.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget rectifié de 1848.

L'Assemblée s'est occupée hier du chapitre V, administration académique, 687,050 fr.

Le citoyen Gatien Arnould a combattu dans la séance d'hier la suppression faite par le ministre de quelques académies et il a proposé l'amendement suivant :

« Le nombre et les circonscriptions des académies restent fixés tels qu'ils étaient antérieurement à l'arrêté du 7 septembre dernier. »

Le citoyen Boyer appuie cet amendement. La suppression faite par le ministre contrairement au décret du 17 mars 1848, a vivement froissé des exigences locales : un nombre des académies supprimées se trouve entre autres celles de Rouen. Bien ne peut motiver cette suppression.

Le citoyen Vaulabelle répond que la suppression des académies a produit une économie de 145,000 fr. Ce n'est pas un surplus par le simple motif d'économie que la suppression a été opérée, c'était principalement parce que les académies réformées n'avaient qu'une importance relativement secondaire.

Le citoyen Sénard proteste aussi contre la suppression de l'académie de Rouen. Cette suppression a été prononcée non-seulement sans que le conseil d'instruction publique eût été consulté, mais sans qu'on en eût délibéré en conseil des ministres.

Le citoyen Vaulabelle. Le conseil d'instruction publique a été consulté quinze jours avant que la discussion fût prise.

Le citoyen SÉNARD. Plusieurs membres de ce conseil m'ont dit n'avoir pas été consultés.

Quant à moi, qui faisais partie du conseil des ministres, je n'ai eu connaissance de l'arrêté que par le *Moniteur*.

Le citoyen Sénard soutient qu'il y a eu dans cet acte inconvenance et illégalité. Le camp réactionnaire le salue de ses : Très-bien ! multipliés.

Le citoyen Sénard termine en appuyant l'amendement du citoyen Gatien Arnould et celui du citoyen Boyer, pour le rétablissement du crédit et des universités supprimés.

Le citoyen FRESNON. L'arrêté du citoyen Vaulabelle a été exécuté. Si vous accordez les 140,000 fr., il faudrait reconstituer les sept académies. Quant à la question du droit, elle sera vidée par la loi organique sur l'enseignement.

Après quelques paroles du citoyen Combari de Leyval, l'amendement du citoyen Gatien Arnould n'est pas adopté.

Le citoyen président annonce à l'Assemblée 26 nouvelles demandes de congés.

Le citoyen LHERBETTE. Voilà encore 26 demandes de congé (Interruption), avec les 225 déjà accordées, cela fait 251. (Bruit.) Je parlerai malgré vos murmures (Cris et interruption), que ceux qui crient sortent de la salle.

Nombreuses voix. A l'ordre ! à l'ordre !

La séance continue.

BANQUET DÉMOCRATIQUE DE MACON.

Nous publions aujourd'hui le toast du citoyen Lentillon :

Aux hommes de la Convention ! Au triomphe de leurs principes par la propagande et le dévouement.

A ces cœurs généreux qui ont prononcé l'affranchissement universel, après dix-huit siècles d'étonnement et de tyrannie !

A ces apôtres enthousiastes ; à tous ces héros de la Montagne qui ont tout sacrifié, amour, famille, honneurs, richesses, pour le bonheur intime de mourir pauvres en sauvant leur pays !

Gloire à la Révolution française !

C'est en vain que vous avez voulu flétrir nos aïeux et cette époque glorieuse, vils partisans du privilège ; il suffit pour vous confondre de comparer leur désintéressement à la cupidité des valets de la monarchie.

C'est en vain que, sous l'Empire, la force brutale a voulu vaincre l'idée ; elle a péri et périra toujours dans la lutte.

C'est en vain que, sous la restauration, l'hypocrisie, en vertu d'un prétendu droit divin, a cherché à se substituer à la sublime religion de nos pères ; le principe républicain date de la création du monde.

C'est en vain que, sous Louis-Philippe, la corruption a voulu séduire la France ; cette vierge pudique a arraché le masque et honteusement chassé les vendeurs de son temple de vertu.

Ils n'ont rien respecté, ces rois maudits, pas même l'épargne du pauvre, le denier de la veuve, malgré des budgets de plusieurs milliards.

C'est qu'il leur fallait payer chèrement de sanglantes conquêtes, leur cour dissolue et impure, leurs inutilités laquais ou leurs avarices flatteurs.

Il leur fallait payer bien cher ceux qui avaient pour mission de calomnier l'histoire de nos pères et de la Révolution, de prêcher à la jeunesse les douceurs du matérialisme et de l'ignorance ; il leur fallait, dis-je, traiter royalement d'innombrables *Loriquet*.

Mais la vérité a paru. Dieu a parlé à son peuple par la voie d'honnêtes et sublimes écrivains et le jour a lui sur cette époque mémorable devant laquelle le présent s'incline.

Honneur à ces athlètes vigoureux et convaincus dont la parole infatigable a amené la chute du dernier de nos rois... Ils ont bien mérité de la patrie !

A chacun selon ses œuvres ; à chaque siècle sa part de progrès ; à nous, républicains fraîchement éclos, de faire fleurir l'œuvre de nos pères...

Courage ! et à l'exemple de St-Just, notre jeune patron, ne nous reposons plus que dans la tombe.

Maintenant que l'éclair de Février a sillonné la nue, que la foudre populaire menace les trônes qui craquent de toutes parts, prions le génie de la France de planer sur ces ruines et de protéger tant d'innocentes victimes.

Que notre beau pays, aimé par quarante années de monarchies, étanche ses blessures et revienne à la vie. Ne songeons à nos maux que pour les réparer.

Que les peuples intelligents qui grouillent, relégués dans les bas-fonds de la société, remontent à la surface, qu'ils séchent leurs larmes de misère au soleil de la Liberté. Place pour tous au banquet de la vie... Plus de parias !... N'avons-nous pas inscrit sur notre bannière : *Egalité Fraternité* ?

Prêchons la République universelle, prouvons à tous les peuples que le cœur français n'a que le bonheur de l'humanité pour but et l'univers pour limites !

Activons partout le progrès des idées démocratiques et sociales, et cet échange continu de pensées, favorisant le développement intellectuel des masses, nous assurera un pacifique et rapide triomphe.

Enseignons-nous nos mutuels devoirs, par la presse, par la parole ; nous en avons le droit, droit sacré, qui, nous l'espérons, sera définitivement reconnu.

Oui, reconnu, car la République implique la Liberté qui conduit à la Fraternité, le premier et le plus doux besoin de l'homme.

(Ici l'orateur cite une phrase de Lamartine, qui cause une interruption violente et des murmures prolongés dans tout l'auditoire.)

Parce que la République est le gouvernement de la raison ; elle a été l'explosion de l'idée philosophique, sociale, de l'idée chrétienne ; elle sera l'ancre de salut des peuples, qui seront conduits au port par la main des Français, leurs frères.....

Alois, citoyens, si des mandataires insensés voulaient restreindre nos droits ; si, calomniant nos intentions, ils nous empêchaient de nous aimer et nous instruire ; si, oubliant huit mois de fatigues, de privations et de longanimité, ils allaient lancer contre nous des décrets de défiance, disons leur fièrement : « L'intelligence française n'est plus à la mamelle ; le peuple éclairé n'exécute plus les conceptions bâtarde, il les brise. »

Et si une dernière lutte devenait nécessaire contre les privilèges, contre les restaurateurs du monopole, contre les précurseurs et agents des royautés, enfin, contre des prétendants, tyrans présents ou futurs, volons au combat unis comme un seul homme. Il est beau de mourir jeune. Le dévouement des uns assure la victoire de tous... Courons à la mort, puisqu'en mourant nous embrasserions nos pères... Vive l'abnégation, car mourir pour la liberté, pour l'humanité, mourir pour son pays, ce n'est pas mourir, c'est changer de vie !

Mais nous ne périrons pas. Républicains, nous sommes désormais invincibles, car Dieu protège la France et est avec nous.

Frères ! Aux hommes de la Convention ! A la propagande républicaine et au dévouement.

NOUVELLES DE LA PRUSSE.

La prolongation de la crise ministérielle commence à faire naître le mécontentement général, et à donner lieu à des rumeurs alarmantes.

Le 7, l'Assemblée nationale s'étant réunie, aucun ministre ne s'est présenté pour assister à la séance. Le député Kirchmann, qui fait partie du centre gauche, s'est levé et a dit qu'il ne fallait ni envoyer des adresses au roi, ni perdre le temps en stériles motions, mais agir avec fermeté, et mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance un projet de loi que l'Assemblée discuterait même en l'absence de tous les ministres. Le côté droit s'est opposé en vain à la proposition ; elle a été adoptée par l'Assemblée, ainsi qu'une autre proposition de Wachsmath, ayant pour but de sommer les ministres qui n'ont pas résigné leurs portefeuilles, de se présenter à leur banc.

D'après les nouvelles qui circulaient à Berlin, dans la journée du 7 novembre, et auxquelles on ajoutait foi, la prolongation de la crise ministérielle serait le prélude d'un coup d'état auquel le parti ultra-aristocratique serait parvenu à déterminer le roi. Si l'on en croit ces nouvelles, le comte de Brandebourg devait se présenter le 8 novembre devant l'Assemblée nationale, accompagné d'un ministre tout formé, et dans lequel figuraient les chefs de l'aristocratie prussienne, entre autres Manteuffel qui serait ministre de l'intérieur, et Schleinitz qui serait chargé du portefeuille des affaires étrangères. Le président du nouveau conseil que plusieurs députés ont affecté d'appeler M. Brandebourg, devait déclarer que le roi était résolu de ne pas sanctionner les dernières décisions de l'Assemblée, particulièrement celle qui a aboli la noblesse, les titres de distinctions comme ayant été prises sous la pression du peuple de Berlin.

Tout cela paraît sans doute insensé ! On a peine à comprendre que le roi de Prusse veuille essayer de reconquérir par un coup d'état le pouvoir absolu auquel il a été obligé de renoncer depuis quelques mois ; mais, quelque insensé que cela paraisse, cela n'est pas impossible. L'aristocratie prussienne est bien décidée à ne pas résigner sans combat ; elle cherche depuis longtemps à faire entrer le roi dans ses vues, à l'associer à un système de résistance ouverte. L'empereur Ferdinand vient de réussir en Autriche par la force des armes ; pourquoi le roi Frédéric-Guillaume ne triompherait-il pas à Berlin par les mêmes moyens ?

Des bruits inquiétants ont agité Berlin dans la journée du 7. Les troupes ont été consignées dans leurs casernes et devant les édifices publics. On est toujours réduits à de simples bruits et des plus contradictoires sur la formation d'un nouveau cabinet. Ainsi, tandis que les deux correspondances générales prétendent que le ministre Brandebourg se présentera le 9 devant la chambre et y donnera lecture d'un message royal transférant l'assemblée nationale à Brandebourg. Un des correspondants de la *Gazette de Cologne* prétend, au contraire, que le comte de Brandebourg a renoncé à la mission de former un ministère. Les membres de la gauche qui ont voté pour l'abolition de la noblesse, signent maintenant sans particule. De leur côté, les nobles, officiers de la garde, se montrent furieux.

AGITATION A BERLIN.

Des bruits inquiétants ont agité Berlin dans la journée du 7. Les troupes ont été consignées dans leurs casernes et devant les édifices publics. On est toujours réduits à de simples bruits et des plus contradictoires sur la formation d'un nouveau cabinet. Ainsi, tandis que les deux correspondances générales prétendent que le ministre Brandebourg se présentera le 9 devant la chambre et y donnera lecture d'un message royal transférant l'assemblée nationale à Brandebourg. Un des correspondants de la *Gazette de Cologne* prétend, au contraire, que le comte de Brandebourg a renoncé à la mission de former un ministère. Les membres de la gauche qui ont voté pour l'abolition de la noblesse, signent maintenant sans particule. De leur côté, les nobles, officiers de la garde, se montrent furieux.

INSURRECTION A LEMBERG.

Les nouvelles du bombardement de Lemberg, capitale de la Galicie, est confirmée. Une rixe entre des gardes nationaux et des soldats s'est transformée en une terrible insurrection. Le général commandant fit consigner les troupes dans les casernes. La garde nationale prit les armes, et dix compagnies de cette garde se postèrent devant le parc d'artillerie, qu'elles menaçaient. L'alarme fut donnée par trois coups de canon ; des barricades s'élevèrent à différents endroits de la ville.

Le commandant de la place Heimmel fut fait prisonnier, conduit au grand poste de la garde nationale et fusillé.

Beaucoup de soldats furent tués ou blessés. Plusieurs députations vinrent demander l'éloignement des troupes en répondant du rétablissement de la tranquillité.

Le général, de son côté, demandait qu'on enlevât immédiatement les barricades. L'état de choses demeura le même depuis deux heures jusqu'à sept heures du matin. Alors la tocsin appela de nouveau la population au combat.

L'artillerie détruisit plusieurs barricades ; le peuple armé se concentra dans l'Université, et attacha un drapeau rouge à la barricade élevée devant ce bâtiment. Une partie de la ville, autour de l'Université, et une partie de l'Université elle-même, ont été mises en flammes par des fusées, de même qu'un grand nombre d'autres maisons, entr'autres l'Hôtel-de-Ville.

Vers midi, une députation du Comité de sûreté avait promis au général la soumission de la ville aux conditions suivantes :

1° Dissolution et désarmement de la légion académique ;

2° Réorganisation de la garde nationale, sous la direction d'un général impérial ;

3° Défense de porter l'aigle polonais, et l'exclusion de tous les étrangers.

Si ces conditions n'étaient pas exécutées prochainement, le général commandant devait déclarer Lemberg en état de siège. Le rapport transmis par ce chef au feld-maréchal Schilz, commandant de Cracovie, annonce que la tranquillité était rétablie.

La *Jutzzenka* dit, au contraire, que les troupes, après avoir été chassées de la ville, l'ont bombardée, et que toutes les maisons de la rue de Cracovie, ainsi que l'Hôtel-de-Ville et l'Université sont réduits en cendre.

On s'attend, avec les paysans de la Galicie, faire prochainement un Saint-Barthélemy de tous les employés allemands de la province.

De leur côté, les Hunukes, paysans de la Moravie, arrachent les couleurs noirs et jaunes et arborent le drapeau tricolore, blanc, rouge et bleu.

Les chasseurs styriens gardent les balles de leur carabine pour Windisch-Grätz.

Les journaux slaves n'ont pas d'expressions assez violentes pour flétrir la cour d'Autriche.

AVIS.

Le directeur des postes de Lyon a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 15 de ce mois, les dépêches de Paris pour la ville de Lyon seront acheminées de Paris par Bourges, et parviendront à Lyon par le courrier de Roanne, comme cela a eu lieu l'année dernière, pendant la saison d'hiver.

Nouvelles diverses.

On vient de faire à Paris l'essai d'un procédé pour arrêter les incendies. Une commission de la société d'encouragement assistait à cette expérience à cause de l'intérêt qu'offre ce procédé pour sauver de l'incendie le matériel des arsenaux maritimes, les ponts et gares des chemins de fer, les usines, granges et récoltes, les théâtres et dépôts de marchandises. Le citoyen ministre de la marine y avait envoyé un de ses aides-de-camp, et les citoyens ministres des travaux publics et du commerce, chacun un ingénieur ; la préfecture de police y était représentée par le commandant et l'ingénieur des pompiers ; enfin, plusieurs membres de l'Institut et représentants y assistaient aussi.

On a opéré sur un bûcher de bois de charpente et de bois à brûler, de un mètre de carré sur trois de largeur, en faisant agir sur la masse embrasée une petite pompe d'usine, manœuvrée par les sapeurs-pompiers de Vaugirard. On a alors remarqué, que quand on n'employait que l'eau ordinaire, le feu reprenait toute son intensité une minute après, tandis que la pompe étant alimentée par l'eau chargée de chlorure de calcium, le feu cessait pour toujours dans toutes les parties atteintes par le jeu de la pompe ; si bien qu'à la fin on a eu le spectacle d'une flamme intense encadrée par quatre pans de bois noir carbonisé, mais devenu presque incombustible. Du reste, cet essai va donner lieu à des rapports près des différents ministères. Nous espérons que ce premier succès décidera le citoyen ministre de la marine à ordonner des essais en grand dans un arsenal, attendu que la conservation de notre matériel naval y est grandement intéressée, et que l'abondance des vieux bois de démolition y rendra ces essais faciles et peu dispendieux.

LA PRESSE a commencé aujourd'hui la publication des *Mémoires d'outre-tombe*, par Chateaubriand, achetés 96,000 francs. — On s'abonne à Paris, rue Montmartre, n. 131. — Prix : six mois, 18 fr. ; trois mois, 10 fr.

ANNONCES.

COTTAZ ET C^{te}. BAISSÉ DE PRIX. Maison de Gros et Détail. Grande Fabrique de Chaussure Lyonnaise, Rue de l'Arbre-Sec, 32, à Lyon, dans la cour.

PRIX FIXE. Qualité supérieure, Chaussure d'enfant de tout âge. **AU COMPTANT.** Souliers pour dames et pour hommes, de tout genre.

Bottines lasting noir, en soulier avec chevilles 5 f. 90 c.

Id. id. en escarpin 5 90

Id. id. en couleurs claquées vernies 6 90

Id. satin anglais, claquées tout au tour 4 50

Id. id. à bout vernis 4 "

Id. grises claquées vernies tout au tour 4 "

Id. id. à bout vernis 3 50

Socques en cuir à bout 5 "

Id. en cuir à claque 5 50

Bottes fortes 16 "

Id. fines 16 "

Remontage 12 "

Bottes vernies 22 "

Bottes de Commande en 12 heures, Bottines en 7 heures.

Nota. Le sieur COTTAZ prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuir, tige et peau, pouvant obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les Bottes et Bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, sans préjudice à la couture qui sera tout aussi solide que si c'était dans un prix plus élevé.

Projet d'une Association

DE COMMERCE, DE BIENFAISANCE, D'INSTRUCTION ET DE MORALISATION,

SOUS LE TITRE DE

Solidarité, Travail et Bonheur ;

Ayant pour but d'amortir les dettes de tout débiteur envers ses créanciers, d'assurer les locations, de créer des débouchés pour le travail des deux sexes :

PAR LE CITOYEN RÉMOND.

Prix : 25 cent.

Lyon. Chez les principaux libraires ; chez l'auteur, rue Bourghanin, 10.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.